

AUJOURD'HUI

Éditorial

En se prêtant aux manœuvres du « blitz » mis en branle pour le lancement du livre de M. Trudeau, les médias tombent dans un piège énorme, écrit Paul-André Comeau. **Page A-8**

Idées

Des chercheurs du Centre d'études nordiques de l'Université Laval émettent l'hypothèse que le climat serait une cause importante du dépérissement des érablières. **Page A-9**



50 ans d'opéra du Metropolitan à Radio-Canada

Grâce à une commandite ininterrompue depuis 50 ans de la pétrolière Texaco, Radio-Canada a pu retransmettre depuis un demi-siècle les plus grands opéras du Metropolitan de New York. Marie Laurier fait l'historique de cette collaboration exceptionnelle. **Page C-1.**



L'abbé Wilson

Le jeune comédien français Lambert Wilson prétend avoir été transformé au contact de l'abbé Pierre qu'il a rencontré longuement pour situer son rôle dans *Hiver 54*. France Lafuste l'a rencontré **Page C-1.**

Des élections pour enterrer le communisme

Dans les trois prochains mois, la plupart des pays de l'Est et des républiques soviétiques connaîtront des élections libres qui promettent d'être fatales pour les partis communistes. Jocelyn Coulon fait le point. **Page A-4**



Un quart de siècle après la publication des premiers travaux de la Commission Laurendeau-Dunton, où en sont les « minorités officielles » au chapitre de l'éducation, des revenus, des institutions ? Dans une série de quatre articles, publiés à compter de lundi, LE DEVOIR compare la situation des francophones de la diaspora et celle des anglophones du Québec. Une enquête de Jean-Pierre Proulx.

Le flirt avec la souveraineté-association déchire les libéraux

Une analyse de Gilles Lesage
de notre bureau de Québec

AVEC LEUR flirt sur autre chose que le fédéralisme actuel, les libéraux risquent de subir, à plus ou moins brève échéance, les mêmes tensions et, à terme, déchirements, que le gouvernement péquiste il y a cinq ans.

À l'automne 1984, le « beau risque »

fédéral, tel qu'assumé par M. René Lévesque, avait provoqué une douloureuse scission dans les rangs ministériels et partisans. Cette fois, c'est le beau risque d'une quelconque souveraineté-association (amalgame hybride de souveraineté culturelle, d'union économique canadienne et d'une structure politique supra-nationale) qui mettra le feu aux poudres libérales.

Le malaise était perceptible dès la

fin de semaine dernière, à la seule évocation de l'échec de l'accord du lac Meech. L'unanimité en faveur de la formation d'un comité spécial qui étudierait des « scénarios alternatifs », en vue de proposer une solution de rechange au congrès plénier du PLQ, en février prochain, ne doit berner personne. Elle permet au premier ministre, au gouvernement et aux militants, de voir venir, de gagner du temps — cette denrée aussi précieuse que rare en politique —, de

tenter de garder ou, plutôt, de reprendre l'initiative. Mais la résolution réitérant l'appui des libéraux au Lac Meech ne règle aucun problème. Au contraire, elle les reporte.

Comme M. Lévesque naguère, M. Robert Bourassa essaie de mettre le couvercle sur la marmite qui bouillonne déjà. Mais, pas plus que son prédécesseur, il ne réussira à négocier son virage sans encombre.

Qu'on en juge. Coup sur coup, les

accès de bigoterie anglaise en Ontario, les déclarations intempestives de Robert Libman, les mauvaises nouvelles du budget fédéral mettent à rude épreuve, avant même l'échec de Meech, la patience des ministériels, même des plus fédéralistes. Tel le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Marc-Yvan Côté, pour qui l'actualité brûlante « commence à ébranler les colonnes du temple » fédéral. Tel aussi son col-

Voir page A-10 : Libéraux



PHOTO AP

Le crâne rasé, en tenue de bagnards, les 21 agents de la Securitate présumés coupables de la répression à Timisoara se sont présentés hier à leur procès, qui se tient dans cette ville symbole de la révolution roumaine.

Les officiers de la Securitate responsables du massacre de Timisoara subissent leur procès

Le président du tribunal qui a condamné à mort Ceausescu se suicide

d'après AFP et Reuter

TIMISOARA — Un bilan officiel annoncé hier à Timisoara fait état de 94 morts, de 300 blessés et de 23 disparus, lors de la répression dans cette ville symbole qui avait donné le signal de départ, durant la semaine précédant Noël 1989, au soulèvement populaire contre Nicolae Ceausescu.

Ces chiffres ont été rendus publics hier, lors du procès des agents de la Securitate responsables de la répression à Timisoara, alors même qu'on apprenait, à Bucarest,

le suicide du chef du tribunal militaire qui avait condamné sommairement et fait exécuter le couple Ceausescu, le jour de Noël.

Le chiffre de 94 morts, révélateur à Timisoara, est bien inférieur à ceux diffusés au moment de la révolution, qui s'élevaient à des milliers de victimes présumées.

Mais les circonstances qui ont entouré cette répression, et les tentatives de camouflage de cette dernière par les autorités, ont néanmoins vivement impressionné et indigné les spectateurs assistant

au procès des agents de la Securitate, qui a commencé hier dans la Maison de la jeunesse de Timisoara.

Fait étrange, les quelque 500 places de cette salle de tribunal improvisée étaient loin d'être toutes occupées, alors que nombreux sont ceux qui auraient souhaité pouvoir assister aux audiences.

Les 21 accusés, arrivés à bord d'un fourgon de police escorté par des véhicules blindés, portaient des uniformes de détenus beige et bruns et avaient la tête rasée. Ils

ont été hués par des badauds. Le tribunal était gardé par une douzaine de blindés transport de troupes et une centaine de soldats.

Le principal officier de la Securitate à être jugé est le général Emil Macri, chef des services de renseignement, que Ceausescu avait envoyé de Bucarest à Timisoara pour mettre fin aux manifestations.

Les 21 sont inculpés de complicité de génocide et d'assistance à génocide, ce qui les rend passibles

Voir page A-10 : Procès

Québec remet en question le rôle des délateurs

Joëlle Boileau

DANS LA foulée des fort controversées affaires Dufresne et Léveillé, le ministère de la Justice du Québec a annoncé hier la création d'un groupe de travail qui étudiera l'administration de la justice en matière criminelle.

Présidé par le juge Guy Guérin de la Cour du Québec, le groupe est composé du criminaliste Jean-Claude Hébert, du journaliste Claude Poirier, du directeur de la police de Laval Jean-Marc Aurèle et du procureur de la Couronne René de la Sablonnière.

Le champ d'étude du groupe se divise en trois volets : la couverture médiatique des crimes, le recours aux délateurs et le processus de né-

Voir page A-10 : Délateurs

Chrétien s'installe en tête du peloton

Chantal Hébert
Envoyée spéciale

VANCOUVER — Jean Chrétien s'est installé de façon décisive en tête du peloton des candidats à la succession de John Turner dès le coup d'envoi du recrutement général des délégués en vue du congrès de Calgary.

Jeudi soir, des libéraux de Charlottetown à Vancouver, en passant par Halifax, Québec, Toronto et Winnipeg, ont choisi massivement des partisans de l'ancien ministre pour les représenter au congrès de juin.

Voir page A-10 : Chrétien

Le Mur gruyère

Robert Lévesque

AU MATIN du 13 août 1961, à Berlin, la grande avenue *Unter den Linden* (sous les tilleuls) était devenue en une nuit le plus imposant cul-de-sac au monde qui, partant de l'Alexander Platz, traversant la Sprée, passant devant les édifices épargnés de l'Opéra, du musée Garamond, de la Bibliothèque où Lénine étudia, finissait sous la statue équestre de Frédéric II qui domine la porte de Brandebourg, stop infranchissable.

Des maçons avaient érigé un mur des deux côtés de cette porte sous laquelle plus personne n'allait circuler jusqu'au 9 novembre 1989. Les Berlinois de l'Est qui déambulaient avenue *Unter den Linden* allaient s'y cogner le nez durant 28 ans, et finalement le 9 novembre 89 c'est le régime de cette « autre Allemagne », la communiste, qui s'y est définitivement cassé le nez.

Le 9 février dernier, vers 21 heures, dans la nuit humide, j'y arrive au bout d'une longue marche. Venant de Berlin-Ouest par la Postdamers-trasse, j'arrive à la jonction de la grande avenue du 17 juin qui elle aussi finit en cul-de-sac à la *Bränderburger Tor*. En approchant, le bruit des martèlements de la pierre s'impose tout de suite; c'est la musique du mur, étrange petite musique de nuit faite des milliers de coups de pioche que tout un chacun, badauds, touristes, marchands du Mur en pièces détachées, donnent allègrement jusqu'à très tard dans la nuit.

Le spectacle est saisissant. Ce mur de béton, symbole de la division des deux Allemagnes, réalité du rideau de fer tiré à la fin de la guerre en 1945, ce Mur où près d'une centaine d'Allemands de l'Est sont morts en voulant le traverser (dont un l'an dernier), est devenu un véritable gruyère, livré au bon vouloir de quiconque, où l'on se taille ses mor-

Voir page A-10 : Mur



PHOTO LE DEVOIR

Le Mur de Berlin, symbole de la division des deux Allemagnes, est devenu un véritable gruyère où l'on se taille ses morceaux que l'on vend au passant, sous les yeux conciliants des militaires de chaque côté.

Pour en finir avec la déprime postréférendaire

Daniel Latouche

Le Bazar

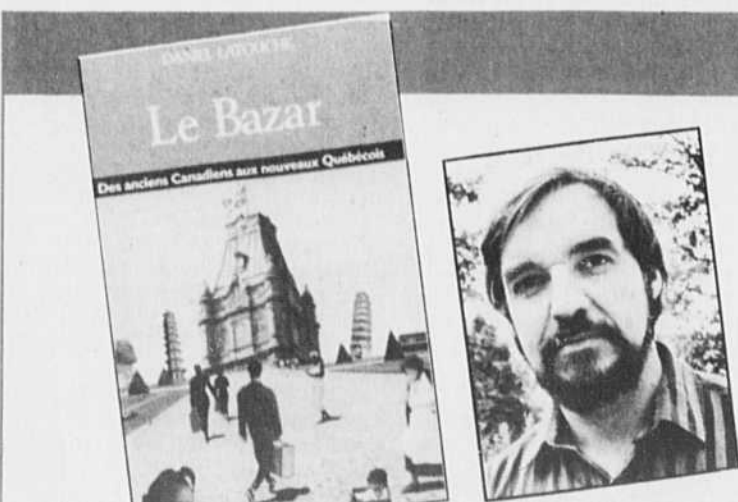
Des anciens Canadiens aux nouveaux Québécois

Un livre optimiste sur le Québec, ce curieux bazar, dans le nouveau contexte international.

Volume de 288 pages — 19,95 \$



Le choix
BOREAL



FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES AU QUÉBEC

IL Y A 16 PARTIS POLITIQUES EN RÈGLE...

Le Directeur général des élections du Québec a pour fonction de veiller à l'application de la Loi électorale. Il fait connaître par la présente, la liste des partis politiques autorisés en date du 27 février 1990.

PARTI POLITIQUE	CHEF	REPRÉSENTANTE OU REPRÉSENTANT OFFICIEL
■ EQUALITY PARTY/ PARTI ÉGALITÉ	Robert M. Libman	Gerry Cooper
■ MOUVEMENT SOCIALISTE	Germain Gauvin	Christiane Sibillotte
■ NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU QUÉBEC	Michel Parenteau	John Philip Penner
■ PARTI 51	Michel Gauthier	André Goyette
■ PARTI CITRON/ LEMON PARTY	Denis Patenaude	Chantal Loriston
■ PARTI COMMUNISTE DU QUÉBEC	Marianne Roy	Tufegdzc Goran
■ PARTI CRÉDIT SOCIAL UNI (QUÉBEC)/ UNITED SOCIAL CREDIT	Jean-Paul Poulin	Aline R. Poulin
■ PARTI DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC	Gérard Lachance	Gilles Bourque
■ PARTI INDÉPENDANTISTE	Gilles Rhéaume	Vacant
■ PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC/ QUÉBEC LIBERAL PARTY	Robert Bourassa	Jean-Pierre Roy
■ PARTI MARXISTE-LÉNINISTE DU QUÉBEC	Christiane Robidoux	Serge Lafortune
■ PARTI POUR LA RÉPUBLIQUE DU CANADA (QUÉBEC)/ PARTY FOR THE COMMONWEALTH OF CANADA (QUÉBEC)	Gilles Gervais	Claude Brosseau
■ PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR DU QUÉBEC/ PROGRESSIVE CONSERVATIVE PARTY OF QUÉBEC	Claude Roy	Guy Côté
■ PARTI QUÉBÉCOIS	Jacques Parizeau	Paul Bégin
■ PARTI VERT DU QUÉBEC/ GREEN PARTY OF QUÉBEC	Jean Ouimet	Jean-Philippe Rheault
■ UNITY PARTY/ PARTI UNITÉ	James Atkinson	Cédric Moreau

ET IL Y A DES RÈGLES À SUIVRE:

Voici les principales règles applicables aux contributions.

Selon la Loi électorale, seul un électeur peut verser, à même ses propres biens, une contribution à des fins politiques. Les personnes morales, comme les compagnies, les corporations et les syndicats, ne peuvent en aucun temps contribuer aux caisses des partis ou des candidats.

Chaque fois que vous faites un don en argent, que vous rendez des services ou fournissez des biens à titre gratuit à un parti, une association de comté ou un candidat, vous faites une contribution. Il existe cependant des exceptions qui sont prévues dans la loi.

Le représentant officiel ou la personne qu'il désigne à cette fin sont les seules personnes qui peuvent recueillir vos contributions. Ils ont l'obligation de vous délivrer un reçu pour toute contribution.

Vous pouvez déduire de votre impôt autrement payable à Revenu Québec une somme égale à 50 % de vos premiers 280 \$ de contribution.

Au cours d'une même année, vous ne pouvez verser plus de 3 000 \$ à chacun des partis ou candidats indépendants.

Vous pouvez verser votre contribution en argent comptant si le montant est de 100 \$ ou moins. Vous devez faire un chèque pour une somme de plus de 100 \$.

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec:
Le Centre de renseignements
Directeur général des élections du Québec
3460, rue de La Pérade
Sainte-Foy (Québec)
G1X 3Y5

ou composer pour la région de Québec: 643-5380
à l'extérieur de Québec (sans frais): 1-800-463-4378

Un dépliant sur le financement politique au Québec est également disponible sur demande.

 **Le Directeur général des élections du Québec**
Pierre-F. Côté, C.R.

Rémillard dénonce l'intolérance à l'endroit du bilinguisme

WINNIPEG (PC) — Toute résistance à l'accord du lac Meech fait partie d'un mouvement d'intolérance dangereux et de plus en plus répandu au Canada, a déclaré hier le ministre québécois des Affaires intergouvernementales, M. Gil Rémillard.

« Tous ces débats concernant le lac Meech ne sont que la pointe de l'iceberg », a dit M. Rémillard, après une rencontre infructueuse avec le premier ministre du Manitoba Gary Filmon.

« La réalité, c'est l'intolérance — intolérance à l'endroit du bilinguisme, intolérance à l'endroit de nos minorités visibles, intolérance à l'endroit des immigrants.

« Il est temps de sonner l'alarme. » M. Rémillard a ramené à la surface son idée d'un accord politique qui engagerait les premiers ministres à continuer les discussions constitutionnelles une fois le lac Meech adopté. Mais la suggestion — qui avait déjà été soulevée auparavant — s'est de nouveau heurtée à un mur dans le bureau de M. Filmon.

Comme il l'a fait dans le passé, le premier ministre manitobain a soutenu que l'idée était inacceptable.

« En fait, un accord politique veut dire: accepter le lac Meech pour le moment et discuter de vos problèmes plus tard », a déclaré M. Filmon en présence des journalistes.

« Agir de cette façon ne réponde pas aux inquiétudes très graves que nous avons. »

Mme Sharon Carstairs, chef de l'opposition libérale, a aussi rencontré M. Rémillard.

« Je dois admettre que je suis plus triste aujourd'hui, après avoir eu cette conversation avec lui », a dit Mme Carstairs.

« Triste parce que, vu l'absence d'une meilleure formule, les deux solitudes semblent devoir se retrancher davantage dans leur isolement. »

M. Rémillard a résumé la situation en la qualifiant de « réellement grave ».

Le Manitoba et le Nouveau-Brunswick sont les deux seules provinces qui refusent toujours de ratifier l'accord, bien que Terre-Neuve ait menacé de revenir sur son approbation si l'accord ne subsistait pas certains changements.

Jeudi, M. Rémillard avait rencontré le premier ministre Grant Devine de la Saskatchewan, à Regina.

Il avait alors insisté sur la possibilité d'une entente politique garantissant la tenue de futures discussions sur certains des principaux points inquiétant les adversaires du lac Meech — soit la réforme du Sénat et les droits des minorités.

M. Rémillard a expliqué qu'une telle entente pourrait faciliter l'approbation de l'accord et pourrait être



conclue par les premiers ministres du Canada, une fois l'accord signé.

Au Nouveau-Brunswick, Mme Aldea Landry, ministre des Affaires intergouvernementales, a déclaré que son gouvernement ne désirait aucunement participer à une entente politique visant à solutionner l'impasse du lac Meech.

« Il est encourageant de constater que le discours de M. Rémillard semble changer mais nous avons déjà établi assez de fois que pour nous ce n'est pas suffisant », a-t-elle dit.

« Ce que nous désirons, c'est la garantie qu'on répondra à nos points d'interrogation. Mais ce qui est certain, c'est que nous ne pouvons pas accepter la promesse qu'on verra à solutionner nos inquiétudes au cours

d'une deuxième ronde. »

L'accord du lac Meech doit être approuvé par toutes les provinces d'ici le 23 juin.

M. Filmon a noté qu'en visant à calmer les inquiétudes du Québec, l'accord avait des répercussions secondaires sérieuses.

Le Manitoba demande notamment qu'on modifie la clause de société distincte pour plutôt mieux souligner l'identité nationale du Canada. Il réclame aussi une formule un peu moins coûteuse pour apporter des modifications au Sénat.

M. Filmon a rappelé avoir toujours dit que des discussions bilatérales entre les provinces n'apporteraient pas de solution au débat. Et il a demandé de nouveau la tenue d'une conférence des premiers ministres sur le lac Meech.

M. Rémillard a répondu que le Québec participerait à une telle conférence s'il pouvait être assuré que des décisions réelles en découleront.

A Ottawa, le sénateur Lowell Murray a passé la majeure partie de l'après-midi, vendredi, à discuter de la présente impasse constitutionnelle avec le premier ministre Brian Mulroney.

Il s'agit d'une consultation parmi toutes celles que M. Murray, élu à l'Assemblée législative de l'Ontario, doit avoir avec M. Mulroney et des hauts fonctionnaires pour réviser des points ayant été soulevés aux cours de diverses discussions.

Les Amis du lac Meech, un groupe de pression en faveur du lac Meech, tient une assemblée à Winnipeg durant le week-end. Le groupe doit rencontrer les dirigeants des trois partis présents à la législature du Manitoba.

Mulroney et Murray ont fait le point sur la stratégie de Meech

LE PREMIER MINISTRE Mulroney a rencontré hier son ministre des relations fédérales-provinciales Lowell Murray pour étudier la stratégie fédérale dans l'épineux dossier de l'entente du lac Meech.

Cette rencontre fait suite à la tournée pan-canadienne effectuée au cours de derniers mois par le ministre Murray qui avait été chargé, lors de la conférence des premiers ministres de novembre dernier, de chercher des voies de solution pour sortir le dossier constitutionnel de l'impasse dans laquelle elle semble enlisée.

MM. Mulroney et Murray se sont rencontrés au domicile du pre-

mier ministre au 24 Sussex. Le secrétaire du Cabinet pour les relations fédérales-provinciales, Norman Spector participait également à cette réunion qui a duré plus de deux heures.

C'était la première rencontre entre le premier ministre et son ministre depuis le retour de tournée de celui-ci visant à faire le point sur l'entente constitutionnelle. Ils ont refusé de commenter la teneur de leurs discussions. D'autres rencontres doivent avoir lieu la semaine prochaine à Ottawa avant que le premier ministre ne discute, avec son cabinet, des choix qui s'offrent au gouvernement fédéral pour débloquer le dossier constitutionnel.

Le maire francophone de Petrolia vote pour l'unilinguisme anglais

PETROLIA, Ont. (PC) — Avec l'appui de son maire Marcel Beaubien, le conseil municipal de Petrolia a voté en faveur de l'unilinguisme anglais dans cette petite commune ontarienne.

Disant craindre de voir le gouvernement provincial forcer les municipalités à offrir des services en français ainsi que la loi sur l'affichage extérieur en français dans les commerces du Québec, le conseil s'est prononcé jeudi par six voix contre deux pour l'institution du monolingue anglais.

« Le Canada est en train de devenir de plus en plus une nation de soumis », a lancé le conseiller John Phair, le parrain du règlement municipal.

« Je suis sûr que je vais me faire traiter de raciste et de fanatique mais si vous voulez parler de racisme et de fanatisme vous n'avez qu'à regarder la législation sur l'affichage en français du Québec. »

Offrir des services en français dans cette ville de 4400 âmes située à 30 kilomètres à l'est de Sarnia serait

trop coûteux, voire « prohibitif », a ajouté M. Phair.

Au moins 48 municipalités ontariennes se sont proclamées unilingues anglaises, tandis que 33 autres ont opté pour le bilinguisme officiel.

M. Beaubien a fait remarquer que la Loi sur les services en langue française de l'Ontario inquiète un nombre croissant de municipalités qui sont convaincues qu'éventuellement le gouvernement provincial les forcera à offrir des services en français.

La loi n'oblige que les agences du gouvernement ontarien à offrir des services en français là où le nombre de francophones le justifie. Elle ne s'applique pas du tout aux municipalités.

Par ailleurs, la ville de Fort Smith, dans les Territoires du Nord-Ouest s'est déclarée polyglotte en acceptant de reconnaître l'anglais, le français, le chipewyan et le cri comme langues officielles.

« Je pense que nous étions préoccupés devant les tendances de gouvernements municipaux un peu par-

tout au pays de se proclamer unilingues anglais », a déclaré un des conseillers de cette ville de 2500 âmes qui chevauche la frontière de l'Alberta avec les Territoires du Nord-Ouest.

La résolution de M. Sebert visant à ajouter le chipewyan et le cri, des langues autochtones, au statut bilingue de la ville a été adoptée à l'unanimité au cours d'une récente réunion du conseil municipal.

« Environ la moitié de la population se compose de descendants directs de ces nations amérindiennes et la langue a été abandonnée par la plus grande partie de la jeunesse », a-t-il dit jeudi en entrevue téléphonique.

Le maire Dennis Bevington a souligné que la ville était disposée à encourager et soutenir l'usage du français dans les écoles ainsi qu'à offrir des services dans une des quatre langues là où la demande est justifiée.

M. Bevington reconnaît que Fort Smith est probablement la seule municipalité canadienne à posséder quatre langues officielles.

Jourdenais veut un débat d'urgence sur la violence faite aux femmes

 **Maurice Godin**
de notre bureau d'Ottawa

CHOQUÉ par les propos de son ministre John Crosbie à l'endroit de Sheila Copps, le député conservateur de La Prairie, Fernand Jourdenais, réclame un débat d'urgence à la Chambre des Communes « pour étudier le problème grave et urgent de l'intolérance et du sexisme face aux femmes de notre pays constamment bafouées et violentées par la parole et le geste ».

Pour M. Jourdenais, les paroles de M. Crosbie ont été « la goutte qui a fait déborder le vase » et justifient amplement que les Communes soient saisies de cette troublante question. « C'est d'autant plus grave, de dire le député de Laprairie, que ces propos viennent d'un ministre. »

Même s'il n'a pas pour autant l'intention de réclamer le départ de M. Crosbie, une décision qui relève selon lui du ministre coupable et du premier ministre, M. Jourdenais croit cependant que John Crosbie a atteint la limite du nombre de gaffes permises à un ministre. « Je pense qu'il en a assez fait », dit-il.

Devant une foule partisane mardi soir à Vancouver, John Crosbie avait tenté de faire rire son auditoire en

déclarant que « Sheila Copps est dans une certaine course au leadership du Parti libéral; cela me rappelle une vieille chanson qui dit 'Passe-moi la tequila, Sheila, couche-toi et aime-moi encore'. Ce qui avait et soulève encore un tollé à travers le pays, Brian Mulroney lui-même rabrouant son ministre en qualifiant ces propos d'inacceptables. »

Piqué au vif par les remarques de M. Crosbie, M. Jourdenais a non seulement exigé un débat d'urgence aux Communes mais a également fait parvenir, le soir même, une lettre personnelle au ministre dans laquelle il affirme lui avoir dit ne pas aimer ses actions. « C'est tout ce que je lui ai dit, déclare-t-il, et je n'ai pas encore eu de réponse. »

Fernand Jourdenais affirme vouloir ce débat parce que des propos comme ceux de John Crosbie ne sont pas isolés et semblent devenir monnaie courante. Il souligne à cet égard les récentes révélations au sujet des commentaires sexistes du juge Denis Dionne à Longueuil lors d'un procès en 1988.

Pour Fernand Jourdenais, les conséquences de tels propos d'hommes publics sont graves. « Si des hommes comme Dionne et Crosbie se permettent des déclarations semblables, af-

firme-t-il, après cela on a pas à se demander comment il se fait qu'il y a des actes de violence comme ceux de la Polytechnique. Ca se suit, ça s'attache. »

Le député de Laprairie ne croit pas qu'il exagère en reliant ces déclarations aux événements tragiques de Montréal. Il demande si ce ne sont pas des propos du genre de ceux tenus par le juge Dionne et le ministre Crosbie « qui vont mettre dans la tête d'un jeune homme un peu retardé comme M. Lépine » l'idée que les femmes sont à part, de deuxième ordre.

D'une façon plus générale, M. Jourdenais admet que les commentaires de John Crosbie peuvent nuire à tous les conservateurs. « Je pense que j'ai eu une trentaine d'appels téléphoniques depuis hier, de gens qui me disent à ce sujet 'Vous autres les maudits conservateurs' ». Et M. Jourdenais se demande encore aujourd'hui comment un conservateur, un ministre, a pu faire ce genre de déclarations. « On a eu tellement de troubles avec ça dans le passé », de conclure le député.

Le président de la Chambre des Communes, John Fraser, devra décider lundi s'il permet la tenue du débat d'urgence demandé par le député de Laprairie.



Frères et soeurs s'étaient donné le mot

PHOTO PC

Ce n'est pas tous les jours que deux soeurs ayant épousé deux frères ont chacune un enfant le même jour. C'est pourtant l'exploit qu'ont réussi jeudi Line (à droite) et Sylvie (à gauche) Meloche.

Sylvie, 26 ans, et son mari Gaétan ont accueilli Josée, leur troisième enfant, à 6h48. Née à l'hôpital Montfort, Josée pesait presque huit livres. Line, 30 ans, et son mari Michel sont devenus les parents de Patrick à 4h. Le bébé de neuf livres est né par césarienne, également à l'hôpital Montfort. Les couples vivent à peu de distance l'un de l'autre à Clarence Creek, en Ontario — à une soixantaine de kilomètres à l'est d'Ottawa.

Lucie-Bruneau songe à solliciter des partenaires pour le Télé-Dons

Le directeur des communications de la Fondation Lucie-Bruneau, Charles Meunier, croit qu'il serait préférable d'établir un partenariat entre différentes fondations qui sollicitent le public pour des causes « nobles », afin de partager les coûts de production d'une telle émission télévisée.

Charles Meunier réagissait ainsi en marge d'un article publié jeudi par le quotidien *La Presse*, qui soulignait que 90 % des fonds recueillis lors du Télé-Dons de la Fondation Lucie-Bruneau servaient à couvrir des frais d'organisation et de production.

Le Télé-Dons, produit et animé par Michel Jasmin, était diffusé le 5 novembre dernier à Radio-Québec.

La Fondation Lucie-Bruneau apporte sa propre analyse des sommes recueillies, se basant entre autre sur « des chiffres que *La Presse* n'avait pas », explique Charles Meunier.

Selon la Fondation, le téléthon a amassé 555 300 \$ lors de l'émission du 5 novembre, et on avait organisé en cours d'année des activités de financement qui avaient rapporté 444 601 \$. Pour M. Meunier, ces activités de financement font partie intégrante du Télé-Dons et lors des différentes activités « on mentionnait spécifiquement que les dons recueillis allaient être annoncés lors du Télé-Dons ».

Le fait d'inclure ou non dans le total du Télé-Dons les sommes recueillies auparavant faisait l'objet d'un débat hier.

Sur un total recueilli de 999 901 \$ la Fondation Lucie-Bruneau signale que 40 000 \$ promis par des individus n'ont pas été reçus. De plus, une association, que M. Meunier refuse de nommer, avait promis d'amasser 92 000 \$ lors du Télé-Dons mais n'a toujours pas livré la marchandise quatre mois plus tard.

Le total actuel des sommes recueillies s'élève donc en fait à 887 901 \$.

La production de l'émission a coûté 300 000 \$ et l'organisation gé-

nérale de l'événement 260 000 \$, pour un grand total de 560 000 \$. Conclusion : les revenus nets s'élèvent à 307 901 \$ et 64,5 % des sommes amassées sont allées à l'organisation de l'événement.

Ce pourcentage demeure élevé et M. Meunier a voulu le « modérer » par trois observations : si le téléthon avait amassé plus d'argent, le pourcentage versé à l'organisation aurait été moins élevé, ce qui est le cas avec d'autres téléthons. Le jeu en vaut tout de même la chandelle, parce que les 307 000 \$ profiteront aux handicapés physiques. Et « pour être capable d'obtenir plus de dons, il nous faut une notoriété plus élevée. Le Téléthon nous fait connaître, sensibilise le public à notre travail, à ce que vivent les handicapés physiques ».

« Notre coût de production est le plus bas au Québec », soutient-il, tout en faisant remarquer que dans l'organisation des téléthons en général, les musiciens et techniciens reçoivent leur cachet, même si les organisateurs et animateurs sont bénévoles.

Côté nomme le directeur du groupe tactique

QUEBEC (PC) — Le Dr Michel Tétrault, de l'hôpital St. Mary's de Montréal, dirigera le groupe tactique d'intervention mis sur pied cette semaine par le ministre Marc-Yvan Côté pour venir en aide aux centres hospitaliers aux prises avec des problèmes d'engorgement des urgences.

La nomination a été annoncée hier par le bureau du ministre de la Santé et des Services sociaux.

Diplômé de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, le Dr Tétrault a fait sa résidence en médecine de famille-urgence à l'hôpital Reine-Elizabeth.

« La compétence et la réputation du Dr Tétrault en matière de gestion des urgences sont de nature à rassurer ceux qui entretiennent des doutes quant à l'efficacité du groupe d'intervention », a commenté le ministre Côté.

Québec poursuit Shell pour cinq déversements

ENVIRONNEMENT-QUÉBEC a annoncé hier qu'il intente une poursuite contre Shell Canada Ltée. Selon les documents de mise en accusation, la raffinerie de Montréal-Est de la compagnie aurait rejeté au moins à cinq reprises, en 1988, des effluents qui excédaient la quantité maximale quotidienne de matière en suspension autorisée par le Règlement sur les effluents liquides des raffineries de pétrole et par la Loi sur la qualité de l'environnement. Le maximum autorisé est de 1496 kg par jour; or, pour deux des cinq jours où l'on fit des prélèvements, la quantité rejetée

était plus du double de ce qui est autorisé. Pour chacun des cinq chefs d'accusation, l'amende prévue, si la culpabilité est retenue, va de 600 \$ à 30 000 \$.

Pour avoir rejeté dans l'air en mars 1989 à trois reprises un contaminant (phénol) en quantités excédant la limite imposée, Shell Canada Ltée est également poursuivie par le ministère et s'expose, pour chaque chef d'accusation, à des amendes pouvant aller de 6000 \$ à 250 000 \$.

La comparution de Shell Canada est fixée au 28 avril, au Palais de justice de Montréal.

Les prisons du Québec ont reçu 30 % plus de détenus que leur capacité

d'après la Presse Canadienne

IL EST URGENT d'évaluer les conséquences qu'entraîne la surpopulation dans les 24 prisons provinciales où ont été admis, au cours des deux dernières années, 30 % de plus de prévenus et détenus que le permet-

tent les 2767 places disponibles.

Pour ce faire, MM. Jorge Escola de l'Union des agents de la paix en institutions pénales et Jean-Claude Bernheim de l'Office des Droits des Détenus réclament la mise en place d'un comité chargé de visiter les pri-

sons québécoises pour voir quelles sont les impacts d'une telle situation sur la vie quotidienne des prisonniers.

Cet appel lancé hier en conférence de presse survient au moment où un deuxième suicide vient de se produire à la prison de Bordeaux, où un jeune homme de 25 ans s'est pendu, jeudi, dans sa cellule à peine une journée après y avoir été amené pour amendes impayées.

MM. Bernheim et Escola suggèrent qu'un représentant de leur groupe soit membre du comité, avec des représentants de l'École de criminologie, du Conseil des Églises pour la justice et la criminologie de même que le Protecteur du citoyen et un juge.

M. Bernheim mise sur l'information du public pour faire avancer les choses.

« Le public doit être informé de ce qui se passe dans les centres de détention. À ce moment-là, il y aura un effet d'entraînement. Compte tenu de ce qui pourrait être dit, les autorités politiques ne pourront pas en faire abstraction, comme c'est le cas maintenant », a-t-il expliqué.

MM. Bernheim et Escola désespèrent de voir les ministres responsables de la Sécurité publique et de la Justice, respectivement Sam Elkas et Gil Rémillard, mettre de l'avant des réformes susceptibles de désengorger les centres de détention.

Le rapport Landreville commandé par l'ex-ministre de la Justice, Herbert Marx, est resté lettre morte, déplorent-ils.

Le 714-X toujours disponible

SHERBROOKE (PC) — Le jugement rendu la semaine dernière par l'équipe du Dr Jacques Jolivet, de l'hôpital Notre-Dame de Montréal, au sujet du médicament mis au point par le chercheur Gaston Naessens, de Rock Forest, ne change en rien la politique du ministère de la Santé et du Bien-être social du Canada concernant la possibilité pour les médecins de prescrire le médicament.

Les médecins désirant prescrire le 714-X pour lutter contre des maladies affectant le système immunitaire, comme le cancer ou le sida, peuvent donc continuer à le faire, même si trois médecins oncologues de Montréal ont affirmé la semaine dernière n'avoir trouvé aucune preuve de l'utilité de la mixture du Dr Naessens.

C'est ce qu'un fonctionnaire du ministère à Ottawa, M. Yves St-Onge, a expliqué hier.

« Il ne semble pas, à partir des cas qui nous ont été rapportés, que le médicament ait des effets nocifs graves. Il n'y a donc pas lieu de réviser notre position », a-t-il indiqué.

M. St-Onge précise que le ministère n'interdit jamais la prescription d'un médicament sauf en cas de dan-

gers prouvés. Même si le 714-X ne fait toujours pas partie de la liste des médicaments approuvés par le ministère, il peut être utilisé par les médecins.

« Les médecins ont la prérogative de prescrire ce qu'ils veulent. Ils peuvent même prescrire des médicaments non approuvés. On ne peut pas interdire un médicament à moins que la nocivité ne soit patente. Mais c'est le médecin qui assume alors la pleine responsabilité de son acte », a-t-il expliqué.

Les trois médecins montréalais ont eux-mêmes affirmé qu'ils n'avaient aucune preuve d'éventuels effets négatifs du médicament de M. Naessens.

Quelque 80 demandes d'information ont jusqu'à présent été acheminées au ministère depuis la fin du mois de décembre, et une vingtaine de médecins ont déjà demandé la permission d'administrer le médicament.

S'il ne peut interdire l'utilisation du 714-X, le ministère assume toutefois lui-même le lien entre le médecin désirant le prescrire et le Dr Naessens, afin d'assurer un certain contrôle.

Fini la fumée à la CUM en 1992

LES FUMEURS de la CUM devront faire leur deuil de la cigarette d'ici juin 1992, date à laquelle l'interdiction de fumer entrera en vigueur dans tous les bureaux de la communauté.

Le comité exécutif de la CUM a en effet approuvé le 8 février dernier la mise en oeuvre d'un programme prévoyant l'élimination générale de l'usage du tabac dans tous les établissements et véhicules de la Communauté urbaine de Montréal.

Les services de la firme « Centre Vivre mieux sans fumer » ont été retenus pour dispenser des sessions de « désintoxication » aux employés désireux d'en finir avec la nicotine. Les frais de ces cures seront remboursés à 75 % par la CUM aux employés qui auront réussi à s'abstenir de fumer pendant un an.

« Il n'y aura pas de police du tabac. Nous avons tout simplement voulu donner suite aux plaintes et, surtout, nous préoccupés d'améliorer la santé des employés et la qualité de l'air dans les bureaux de la CUM », a fait valoir hier M. Jean-Daniel Massicotte, responsable du service santé et sécurité au travail aux Ressources humaines de la CUM.

Ce règlement anti-tabac s'appliquera à tous les véhicules et services de la CUM et touchera les policiers, le personnel de bureau, et tous les

employés des services de l'évaluation, de l'assainissement, de l'épuration et de la planification du territoire. On entrevoit déjà certaines difficultés à faire respecter le règlement dans les auto-patrouilles de la police.

La CUM estime qu'environ 30 % de ses 7 000 employés sont des adeptes du tabac. Le taux de réussite des cures offertes, dont le coût s'élèvera à environ 180 \$ par employé, est évalué à près de 60 %, affirme M. Massicotte.

Propos authentiques d'un client

Je résiste à tout, sauf à la tentation!

chez

Anjou QUÉBEC

La boucherie charcuterie traiteur c'est notre métier

1025, rue Laurier ouest

272-4065 272-4086

VENTE PAR CATALOGUE EN TROIS SESSIONS:

par le ministère de M. Léger de Saint-Hippolyte Commissaire-Priseur assisté de l'Hon. Serge Joyal c.p. Expert

MARDI LE 6 MARS 1990 À 19H30 ART CANADIEN

JEUDI LE 8 MARS 1990 À 19H30 VENTE AUX ENCHÈRES D'ANTIQUITÉS DE QUALITÉ, BIJOUX, LIVRES RARES, ART INTERNATIONAL

EXPOSITION:
Samedi le 3 mars 1990 de 12h à 17h
Dimanche le 4 mars 1990 de 12h à 17h
Lundi le 5 mars 1990 de 12h à 21h

RAPPEL: MERCREDI LE 7 MARS 1990 À 19H00 VENTE DE VINS RARES ET PRESTIGIEUX

Catalogue 128

au Grand Hôtel de Montréal, 777 rue Université, Montréal, par le ministère de M. Léger de Saint-Hippolyte, Commissaire-Priseur, assisté de M. Daniel Farèse, Expert en vins en collaboration avec la Société des Alcools du Québec. Tous les mardis et jeudis, de 10h à 18h, estimations gratuites à l'Hôtel des Encans.

HÔTEL DES ENCANS DE MONTRÉAL
4521 boul. St-Laurent, Montréal, H2T 1R2
Fax: (514) 282-0342, Tél.: (514) 849-2505

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
Fondé en 1892

55 St-Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3X2
Télé: 05-268856
Fax: (514) 845-7874
Tél.: (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

Jean-Pierre Proulx

La nouvelle formule de taxation que réclame la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec entraînerait une augmentation moyenne de 40 \$ du compte de taxe des contribuables dans les milieux favorisés. On compte 40 commissions scolaires dans cette situation. Mais dans les 56 moins favorisées, elle se traduirait par une diminution. Au total, la nouvelle formule générerait quelque 114 \$ millions.

C'est ce qu'a expliqué hier M. Jacques Tremblay, président du comité sur le financement scolaire à la FCSQ. Il a aussi soutenu qu'il existe encore une marge de manoeuvre dans l'assiette fiscale de l'impôt foncier pour permettre aux commissions scolaires d'élargir leur part,

d'autant que les surplus des municipalités augmentent.

Actuellement, les commissions scolaires ont le droit de taxer leurs contribuables pour un montant qui n'excède pas 6 % de leurs dépenses nettes admissibles aux subventions gouvernementales. Comme la richesse foncière n'est pas la même partout, le gouvernement a, en 1979, instauré une formule de péréquation pour compenser les moins riches. En 1986-87, 82 % des commissions scolaires ont eu droit à une telle subvention de péréquation.

La formule nouvelle que préconise la FCSQ et qu'on a expliqué hier aux 800 participants du « sommet » sur le financement des commissions scolaires, prévoit notamment que la notion de dépense nette serait remplacée par celle de « base standardisée » et exclurait des dépenses la masse salariale des enseignants.

De plus, la Fédération préconise que les commissions scolaires puissent imposer une nouvelle taxe optionnelle maximale de 3 % de la « base standardisée » pour des dépenses hors norme, comme les classes vertes et autres activités du genre.

Ce « sommet » sur le financement a donné lieu par ailleurs à une discussion classique entre un représentant du Conseil du patronat, M. Jacques Garon, pour qui l'investissement en éducation doit constituer une réponse à la « mondialisation » de l'économie, et la vice-présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec, Mme Rosette Côté, pour qui cet investissement doit surtout permettre aux 30 % de ceux qui décrochent de terminer leur études secondaires.

La Fédération doit recevoir aujourd'hui le ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan.



Les études avancées à l'UQAR

L'Université du Québec à Rimouski offre les dix programmes d'études avancées (maîtrises, doctorats) suivants:

- la **MAÎTRISE EN ÉDUCATION**: programme de l'UQAR offert par extension à d'autres constituantes de l'Université du Québec.
- la **MAÎTRISE EN GESTION DE PROJET**: programme « professionnel » du réseau de l'Université du Québec offert à Rimouski.
- le **DOCTORAT EN ÉDUCATION**: programme de l'UQAM offert en association avec l'UQAR et d'autres constituantes du réseau de l'Université du Québec.
- la **MAÎTRISE EN GESTION DES RESSOURCES MARITIMES**: programme de l'UQAR unique au Québec.
- la **MAÎTRISE EN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**: programme de l'UQAR unique au Québec.
- le **DIPLÔME EN AFFAIRES MARITIMES**: programme de l'UQAR unique au Québec.
- la **MAÎTRISE EN ARTS (ÉTHIQUE)**: programme de l'UQAR unique au Québec.
- la **MAÎTRISE EN OCÉANOGRAPHIE**: programme de l'UQAR unique au Québec.
- la **MAÎTRISE EN ÉTUDES LITTÉRAIRES**: programme de l'UQAR offert par extension à l'UQAR.
- le **DOCTORAT EN OCÉANOGRAPHIE**: programme de l'UQAR unique au Québec.

L'aide financière

En plus du régime de prêts-bourses du gouvernement du Québec, les étudiantes et les étudiants inscrits aux programmes d'études avancées de l'UQAR ont accès à une grande variété de bourses d'études. Ces bourses sont octroyées par différents organismes subventionnaires sur la base de l'excellence du dossier académique.

De plus, l'Université du Québec à Rimouski offre plusieurs possibilités de travail comme assistant ou assistante de recherche.

Pour plus de renseignements sur ces programmes et sur les modalités d'admission à l'UQAR, communiquez avec la ou le responsable du programme concerné ou avec le:

Service des relations publiques et de l'information
Université du Québec à Rimouski
300, allée des Ursulines
Rimouski (Québec)
G5L 3A1

Université du Québec à Rimouski

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Les élections, un clou sur le cercueil du communisme

À l'Est et dans les républiques soviétiques, la révolution par le suffrage universel a commencé

Jocelyn Coulon

LES ÉLECTIONS qui ont débuté samedi dernier, dans une Lituanie toujours officiellement soviétique, et qui suivront bientôt ailleurs en URSS et dans les pays de l'Est, achèveront d'enterrer le communisme. La révolution par le pluralisme et le suffrage universel a commencé.

Demain par exemple, dans trois républiques slaves de l'Union, pas moins de 130 millions d'électeurs vont aux urnes. En Russie seulement, ils auront à élire 1068 représentants, choisis parmi 6700 candidats.

Au total, du 24 février au 8 juin, sept pays de l'Est et 12 républiques d'Union soviétique sanctionneront, par des élections locales et législatives, les partis communistes qui ont

voie pour notre survie culturelle, politique et économique», déclare Viesturs Zarins, porte-parole de la Fédération nationale lettone au Canada.

Selon Aurel Braun, spécialiste des relations internationales, qui enseigne à l'Université de Toronto, les élections seront le vrai test politique pour les gouvernements communistes en place. « Dans les sept pays de l'Est et dans 7 des 11 républiques soviétiques, les PC vont disparaître partiellement ou complètement. C'est la fin d'un modèle » dit-il.

Le professeur Braun estime que seuls les PC des trois républiques slaves peuvent sauver les meubles à cause de leurs plates-formes électorales réformistes. Ce n'est pas le cas dans les autres républiques et dans les pays de l'Est.

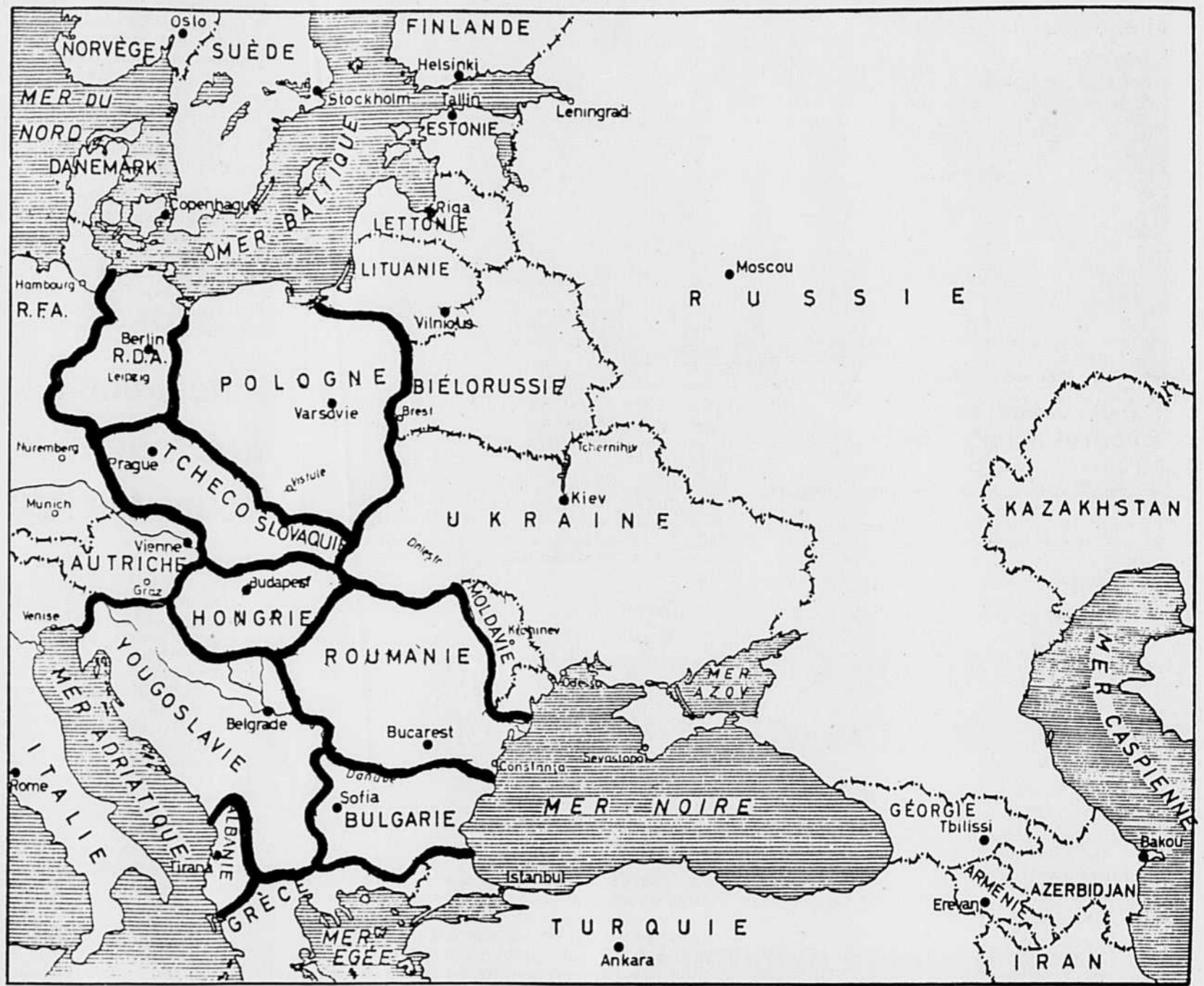
« Il faut bien comprendre que ces élections vont produire deux types de résultats. D'abord, dans les pays de l'Est, les électeurs vont répudier un modèle, un système, qu'ils détestent au point de ne plus entendre les appels à la raison des réformistes socialistes comme Imre Posgay en Hongrie, dit-il. Le résultat des élections en Lituanie, une république très européenne, en est un exemple éloquent. »

« Puis en Union soviétique les mouvements indépendantistes vont servir de catalyseur à la haine anticommuniste, mais aussi anticolonialiste russe. Lituanie, Estonie, Lettonie, Géorgie et Moldavie pourraient sortir de l'Union. Dans les autres républiques, les sentiments des électeurs sont partagés, mais une bonne majorité estime que le système est réformable. Ces gens vont voter pour des partis communistes réformés, faute d'une alternative nationaliste ou libérale. »

Il semble que l'avenir du communisme se jouera demain lors des élections législatives en Russie, en Ukraine et en Biélorussie, un bloc de 210 millions d'habitants dont les courants politiques conservateurs sont très puissants.

Selon le professeur Day, la débâcle du Parti communiste en URSS est le résultat de l'échec de la politique réformiste de Mikhaïl Gorbatchev. Ce spécialiste canadien des affaires russes et slaves estime que le président soviétique a fait une erreur majeure en commençant sa perestroïka par l'économie.

« Le résultat aujourd'hui est nul.



Les frontières en gras indiquent les sept pays de l'Est qui tiendront des élections. Les frontières en pointillées indiquent 10 des 12 républiques d'Union soviétique qui feront de même. N'apparaissent pas sur la carte : le Tadjikistan et la Kirghizie.

C'est pour cette raison qu'en décembre dernier, le gouvernement soviétique a voulu réimposer le modèle centraliste en économie, après avoir fait le contraire pendant quatre ans. Mais il est trop tard pour revenir en arrière, car les acteurs politiques dans les différentes républiques ont

acquis une vaste autonomie et ne coûtent plus ce que Moscou demande», déclare-t-il.

Face aux revendications populaires, les autorités locales dans plusieurs républiques allouent les ressources à d'autres fins que celles proposées par le pouvoir central.

« C'est la désorganisation totale. Une espèce de fuite en avant à court terme, pour sauver leur pouvoir politique et pour satisfaire les consommateurs », dit M. Day.

Il pense que Gorbatchev aurait dû jouer la carte politique dès son accession au pouvoir. « Une libéralisa-

tion politique en 1986-87 aurait débouché sur l'élection d'un personnel politique moins radical que celui qui se présente actuellement devant les électeurs, dit-il. Ainsi, Gorbatchev pourrait aujourd'hui s'attaquer à l'économie avec un minimum d'ap-

Conflit de travail à l'Université Laval

Le Syndicat des professeurs de l'Université Laval lutte :

- pour obtenir un ratio décent étudiant-e-s / professeur-e-s, condition essentielle pour assurer la qualité de l'enseignement et de l'encadrement des étudiant-e-s.
- éliminer les inégalités de classement des professeur-e-s dans les échelles salariales qui perdurent depuis des années.
- pour assurer aux professeur-e-s une rente normale de retraite à un âge raisonnable.

- L'Administration de l'Université Laval fait la sourde oreille devant ces demandes.
- Pourtant de nombreux syndicats et associations à travers le Canada ont compris le SPUL et appuyé ses revendications :

Association des professeurs de l'Université Bishop (APBU)
 Association d'ingénieurs professeur(e)s en sciences appliquées (AIPSA)
 Association des professeur(e)s Télé-Université du Québec (APTELUQ)
 Concordia University Faculty Association (CUFA)
 Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ)
 Fédération des associations de professeurs des universités québécoises (FAPUQ)
 Intersyndicale des professeur(e)s d'universités québécoises (IPUQ)
 McGill Association University Teachers (MAUT)
 Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec à Rimouski (SPPUQAR)
 Syndicat Général des professeurs de l'Université de Montréal (SGPUM)
 Syndicat des professeur(e)s de l'Université de Sherbrooke (SPUS)
 Syndicat des professeur(e)s de l'Université du Québec à Montréal (SPUQ/UQAM)
 Syndicat des professeur(e)s de l'Université du Québec à Chicoutimi (SPUQ/UQAC)
 Syndicat des professeur(e)s de l'Université du Québec à Hull (SPUQAH)
 Syndicat des professeur(e)s de l'Université du Québec à Trois-Rivières (SPUQTR)
 Syndicat des enseignant(e)s de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (SEUQUAT)
 Syndicat des maîtres de français langue seconde de l'Université Laval (SMFLS)
 Syndicat des professeur(e)s de l'Institut National de la recherche scientifique (SPINRS)

Association canadienne des professeurs d'université/Coopérative de négociation collective (ACPU)
 Association of University of New-Brunswick Teachers (AUNBT)
 Algoma University College Faculty Association (AUCFA)
 Brandon University Faculty Association (BUFA)
 Dalhousie Faculty Association (DFA)
 Fédération des associations de professeurs d'universités du Nouveau-Brunswick (FAPUNB)
 Faculty Association University of Saskatchewan
 Faculty Association The University of Western Ontario (UWOFA)
 Manitoba Organization of Faculty Association (MOFA)
 McMaster University Faculty Association
 Nipissing University Faculty Association
 Ontario Confederation of University Faculty Association (OCUFA)
 The University of Calgary Faculty Association (TUCFA)
 The Faculty Association of the University of Windsor
 University of Toronto Faculty Association (UTFA)
 University of Lethbridge Faculty Association (ULFA)
 Wilfrid Laurier University Faculty Association (WLUFA)

Nous réclamons des conditions de travail équitables et adéquates



SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Un tourbillon électoral dans 7 pays et 12 républiques

Allemagne de l'Est

LES ÉLECTIONS du 18 mars voient cinq grands partis s'affronter : le Parti socialiste démocratique (ancien parti communiste), le Parti social-démocrate, l'Union démocratique chrétienne, le Parti libéral démocratique, le Parti démocratique des paysans et le Parti démocratique national. Trente autres formations, dont les Verts et le Nouveau Forum, sollicitent les 12 millions d'électeurs.

Hongrie

À CE JOUR, au moins 50 formations politiques ont annoncé qu'elles demanderaient aux 7,7 millions d'électeurs de voter pour elles lors des élections parlementaires du 25 mars. On saura la semaine prochaine lesquelles seront officiellement autorisées. Un sondage publié cette semaine donne 23,8 % des voix au Forum démocratique hongrois, 18,4 % à l'Alliance des démocrates libres et 15,9 % au Parti des petits propriétaires, qui avait remporté les élections de 1947 avec 57 % des votes. Le Parti socialiste hongrois, parti au pouvoir et successeur du parti communiste depuis son sabotage en octobre dernier, est crédité de 9,9 % des intentions de vote, contre 9,8 % pour la Fédération des jeunes démocrates et 5,2 % pour le Parti social-démocrate. Des présidentielles au suffrage universel devraient suivre les législatives.

Pologne.

DES ÉLECTIONS municipales auront lieu avant le 20 mai et le ministre Jerzy Regulski a annoncé cette semaine que les législatives prévues pour 1992 pourraient se tenir cette année. En juin dernier, Solidarité a rafilé 99 sièges au Sénat (sur 100) et 161 sièges sur 460 au Parlement, dans des élections libres à 35 %. Vingt-sept millions de Polonais peuvent voter.

Yougoslavie

DES LÉGISLATIVES doivent se tenir en avril dans les républiques de Croatie et de Slovénie. L'opposition libérale est largement en tête et sa victoire déterminera le déclenchement d'élections dans les quatre autres républiques et au niveau fédéral.

Roumanie

LES ÉLECTIONS législatives se dérouleront le 20 mai et quatre grands partis se feront la lutte : le Front de salut national au pouvoir, le Parti national paysan, le Parti libéral et le Parti social-démocrate. Vingt-quatre autres partis tentent aussi leurs chances auprès de 16 millions d'électeurs.

Tchécoslovaquie

DÉJÀ CHASSÉ du pouvoir par la révolution de velours de décembre dernier, le Parti communiste tentera sa chance le 8 juin auprès de 11 millions de Tchécoslovaques. Le regroupement d'opposition Forum civique, proche du président Vaclav Havel, est crédité de

29 % des intentions de vote, les Verts de 10 % et les communistes de 8,5 %.

Bulgarie

LA DATE des élections législatives n'est pas encore fixée, mais tout indique qu'elles se tiendront en juin. Le corps électoral est constitué de 6,7 millions de personnes, qui auront à choisir entre le Parti communiste, le Parti agraire, l'Union des forces démocratiques et 12 autres formations politiques.

Lituanie, Moldavie, Tadjikistan, Kirghizie

DANS CES républiques soviétiques, des élections législatives locales se sont déroulées, le 24 février en Lituanie et le 25 février en Moldavie, au Tadjikistan et en Kirghizie. Dans la première république, les indépendantistes du mouvement Sajudis ont déjà obtenu 72 des 141 sièges et un deuxième tour est prévu en mars, qui leur en apportera d'autres. Au Tadjikistan, les partis d'opposition sont réunis sous le leadership du mouvement Rastakhiz (« Renaissance ») alors qu'en Kirghizie ils sont représentés par un Front populaire. En Moldavie, 70 % de la population est d'origine roumaine et certains mouvements préconisent l'annexion à la Roumanie. Le Front populaire d'opposition a obtenu, selon les premiers résultats, 43 sièges sur 140 attribués. Un deuxième tour doit intervenir pour combler les 240 autres sièges.

Ukraine, Biélorussie et Russie

LES ÉLECTIONS du 4 mars dans ces trois républiques qui regroupent 210 millions d'habitants seront déterminantes pour l'avenir de l'Union soviétique. En Ukraine le PC affronte un mouvement nationaliste, le Roukh (« Mouvement »), qui compte 30 députés au Soviet suprême à Moscou. La minorité russe, 22 %, aura un poids important dans cette élection. En Russie, le PC fait face à un mouvement ultranationaliste comme Pamiat et des groupes libéraux comme Mémorial et Russie libre. Un Front populaire représente l'opposition biélorusse.

Lettonie et Estonie

CES DEUX républiques baltes de 4,2 millions d'habitants tiendront un scrutin législatif le 18 mars. Contrairement à la Lituanie où la population est assez homogène, les minorités russes et ukrainiennes sont importantes (entre 30 et 40 %). Les mouvements nationalistes, représentés par le Front populaire, sont confiants de l'emporter. Lors des élections municipales du 11 décembre ils ont rafilé entre 60 et 70 % des suffrages.

Géorgie et Kazakhstan

APRÈS LES massacres de Tbilissi par l'armée, qui ont fait 20 morts le 9 avril dernier, le mouvement nationaliste pourrait faire une importante percée auprès des 6 millions de Géorgiens aux élections du 25 mars. À pareille date au Kazakhstan, l'inconnue demeure les musulmans qui composent 54 % des 16 millions d'habitants.

Les syndicats sandinistes donnent cent jours à Violeta Chamorro

MANAGUA (Reuter) — La présidente élue Violeta Chamorro veut procéder à une réforme en profondeur de l'économie du Nicaragua, mais elle pourrait se heurter à une vive résistance des sandinistes, battus aux élections mais toujours très puissants au sein des organisations syndicales.

« Notre but est d'entreprendre une transformation en profondeur de l'économie nicaraguayenne », dit Francisco Mayorga, principal conseiller économique de Chamorro.

Les nouveaux dirigeants, soutenus par Washington, souhaitent s'inspirer largement de la philosophie d'économie de marché mais déjà, les syndicats d'inspiration sandiniste lancent un avertissement.

Ils ont donné 100 jours, jeudi, à Chamorro pour redresser l'économie, faute de quoi ils paralyseront le pays par des grèves. Chamorro doit prendre ses fonctions le 25 avril.

Les sandinistes affirment qu'ils ne permettront pas à la nouvelle administration de licencier des fonctionnaires ou de restituer des terres expropriées. Le programme économique des

nouveaux dirigeants s'articule autour de trois axes : privatisation d'une partie du secteur public — et notamment des activités actuellement sous-utilisées —, réduction drastique des dépenses de défense ; développement de la production et des exportations de produits alimentaires.

Le Nicaragua dépend en grande partie pour ses revenus du café, du coton et du sucre.

La lutte contre l'inflation figure parmi les priorités de Chamorro. La hausse des prix, qui avait atteint un sommet à 30 000 % en 1988, a été de 1600 % en 1989. La nouvelle administration espère faire mieux grâce à une politique budgétaire très stricte, et à l'introduction d'une nouvelle monnaie, le « cordoba d'or ».

La gravité de la situation économique n'est toutefois pas entièrement imputable aux sandinistes. Le pays, ravagé par huit ans de guerre civile, a souffert énormément de l'embargo économique imposé par Washington en 1985. Les États-Unis constituaient le principal débouché des produits nicaraguayens.

L'économie a aussi été touchée de plein foudroi par la chute des

cours des matières premières et la saturation des marchés.

Selon des chiffres fournis par le ministère du commerce et de l'industrie, les exportations de café sont passées de 60 000 tonnes en 1979 à 33 000 tonnes en 1988.

La chute est encore plus nette pour le coton : 123 500 tonnes contre 37 800. Pour le sucre, les ventes ont atteint 37 600 tonnes en 1988, contre 98 700 en 1979.

Managua compte désormais beaucoup sur une aide américaine, qui pourrait se révéler plus timide que prévu, compte tenu de la forte demande en provenance des pays de l'Est et des contraintes budgétaires imposées à la Maison-Blanche par le Congrès.

Selon Mayorga, Managua va demander une première aide d'urgence de 300 millions \$ à l'administration Bush. Puis elle souhaite un programme d'assistance internationale annuelle de 600 millions \$.

Les salaires en ville ont baissé de 90 % en dix ans. Selon certains experts, 30 % de la population active environ est au chômage.

Le PNB par habitant est de 800 \$, ce qui met le Nicaragua à la queue du classement des pays du tiers-monde.

Venin polono-allemand

La réparation de guerre est évoquée

VARSOVIE (AFP) — Le gouvernement polonais a fermement rejeté hier les conditions posées par Bonn pour fixer par un traité, après l'unification, les frontières de l'Allemagne, notamment la ligne Oder-Neisse qui délimite la frontière entre la RDA et la Pologne.

Dans un communiqué lu à la télévision nationale, à l'heure de la plus grande écoute, par son porte-parole, Mme Malgorzata Niezabitowska, le gouvernement polonais se déclare « surpris par la liaison » faite par le chancelier Helmut Kohl entre « la reconnaissance, par traité, de la frontière polonaise sur l'Oder-Neisse » d'une part et « la confirmation de la renonciation de 1953 par la Pologne de toute demande de réparations de guerre à l'égard de l'Allemagne ainsi que le respect des droits de la minorité allemande » en Pologne d'autre

part.

« La Pologne ne veut lier avec quoi que ce soit la solution de la reconnaissance par traité de sa frontière sur l'Oder-Neisse, mais si Bonn désire le faire, elle réclamera alors des réparations pour le travail obligatoire effectué par plus d'un million de Polonais déportés en Allemagne pendant la deuxième guerre mondiale », indique le document.

Pour ce qui est de la minorité allemande vivant en Pologne (100 000 à 200 000 personnes, selon des sources ouest-allemandes), le gouvernement polonais affirme que « ses droits sont pleinement respectés », conformément à la déclaration commune signée par le premier ministre Tadeusz Mazowiecki et le chancelier Helmut Kohl, lors de la visite de ce dernier en Pologne, en novembre dernier.

Un million de personnes dans la rue à Bakou

MOSCOU (Reuter) — Un million de personnes ont assisté hier à Bakou, capitale de l'Azerbaïdjan, à une cérémonie à la mémoire des victimes de l'intervention des troupes soviétiques dans la ville en janvier, rapporte l'agence Tass.

Le dirigeant spirituel des musulmans de Transcaucasie, le cheikh Pacha Zade, s'est adressé à la foule et a déclaré que les Azéris allaient « continuer le combat en faveur de leurs revendications, par des moyens politiques ».

Des images de la foule ont été diffusées au journal télévisé soviétique du soir, qui a rapporté que les Azéris comptaient ériger un monument à leurs victimes à Bakou.



Face aux gouvernements, vous ne faites peut-être pas le poids.

Dans leurs relations avec les gouvernements, les citoyens et les entreprises sont parfois pris au dépourvu. Devant la multitude de lois et de règlements, et face à un appareil gouvernemental qui, parfois, semble énorme, la bonne volonté n'est pas suffisante.

Pour ajouter du poids de votre côté dans la balance, consultez un avocat.

Au Québec, plusieurs avocats oeuvrent dans divers domaines des relations gouvernementales. Ils peuvent vous aider en matière d'immigration et de citoyenneté, d'assurance-chômage, d'assurance-automobile, de taxation, d'expropriation, de transport, d'accident de travail, etc.

Pour des conseils de maîtres, contactez un avocat.



Barreau du Québec
Des conseils de maîtres

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Les coopérants en Éthiopie sont exaspérés par la guerre

Un organisme canadien réclame des sauf-conduits pour l'aide alimentaire

d'après CP et Reuter

LE DIRECTEUR général du Conseil canadien pour la coopération internationale, Tim Brodhead, a fait état, hier, de la frustration croissante des organismes canadiens qui tentent de venir en aide aux millions d'Éthiopiens menacés par la famine.

M. Brodhead demande au Canada d'exercer des pressions pour que les convois transportant de l'aide aux villages éloignés soient assurés d'un sauf-conduit. Ottawa doit aussi s'impliquer, selon le CCCI, pour qu'intervienne un cessez-le-feu entre les rebelles éthiopiens et le gouvernement d'Addis-Abéba, et pour que cesse le trafic d'armes dans cette région de l'Afrique.

L'Éthiopie vient de lancer un appel à l'aide, établissant ses besoins à 14 millions \$ par mois, à défaut desquels 4 millions d'Éthiopiens risquent de mourir de faim.

La famine qui menace sera plus

aiguë que celle de 1984-85, alors qu'un million de personnes étaient mortes d'inanition, les secours n'arrivant pas à temps dans certains points de ralliement pour personnes fuyant les zones de guerre.

Le gouvernement du colonel Mengistu Haïlé Mariam, que l'on décrit comme « stalinien », a consacré ces dernières années 60 % de son budget à combattre, sans réussir à les vaincre, les rebelles marxistes du nord de l'Éthiopie, dans les provinces du Tigré et de l'Omoroland. Le gouvernement central ne contrôlerait présentement que 50 % du territoire.

Récemment, les rebelles ont capturé le port de Massawa, sur la mer Rouge. Les deux factions combattantes ont délibérément bloqué le passage aux convois qui essaient d'atteindre les camps de réfugiés.

M. Brodhead précise que chaque camp prétend collaborer aux efforts pour venir au secours des réfugiés,

et blâme l'autre camp pour les attaques de convois de vivres et de vêtements. Sans volonté claire de s'asseoir et de discuter d'un cessez-le-feu, M. Brodhead se demande bien pourquoi les agences d'aide tiraient de chaque crise le gouvernement éthiopien, tout juste avant que ne reprennent des combats féroces.

Brodhead se demande si, en fait, l'aide humanitaire ne sert pas à prolonger le conflit.

La nouvelle estimation du nombre de personnes menacées, supérieure à la précédente, comprend 500 000 personnes de la province du Tigré, occupée par les rebelles, et les 400 000 habitants d'Asmara, la capitale de l'Erythrée.

« Nous ne voyons pas de moyen d'éviter une catastrophe majeure », a déclaré hier David Morton, du programme alimentaire pour l'Éthiopie de l'ONU.

L'ANC élit Mandela à sa vice-présidence

LUSAKA (Reuter) — Nelson Mandela a été élu hier vice-président du Congrès national africain (ANC), dont le comité exécutif s'est réuni pendant deux jours à Lusaka.

Intervenant moins de trois semaines après la libération du leader charismatique noir, détenu pendant 27 ans, cette élection confirme l'influence prédominante du chef historique de l'ANC, mouvement en lutte depuis 1912 contre le régime de la minorité blanche.

Le président intérimaire de l'organisation Alfred Nzo a annoncé l'élection de Mandela à la vice-présidence au cours d'une conférence de presse.

Il a ajouté que Walter Sisulu et Govan Mbeki, anciens compagnons de prison de Mandela et eux aussi initialement condamnés à la détention criminelle à perpétuité, avaient été élus au Comité exécutif, l'instance dirigeante de l'ANC.

Israël censure les données sur les Juifs d'URSS

d'après AP et Reuter

JÉRUSALEM — Israël a imposé hier la censure militaire sur toutes les informations de presse relatives à l'immigration des Juifs soviétiques. L'armée israélienne a déclaré dans un communiqué que « tout document relatif à l'immigration des Juifs soviétiques doit être soumis à la censure avant publication ».

L'immigration des Juifs soviétiques a soulevé de nombreuses protestations dans le monde arabe, où l'on craint qu'ils ne viennent s'installer dans les territoires occupés.

Le président du Conseil, Yitzhak Shamir, avait affirmé en janvier la nécessité d'un « grand Israël » pour absorber leur afflux. Leur nombre pourrait atteindre 100 000 pour la seule année 1990 mais, cette semaine, le quotidien *Maariv* avait publié des informations laissant entendre que 230 000 Juifs soviétiques pourraient quitter l'URSS pour Israël en 1990.

Abidjan met la clé dans la porte de l'Université

d'après Reuter

ABIDJAN — La plus forte vague de contestation populaire en 30 ans de régime post-colonial en Côte d'Ivoire s'est encore accentuée hier.

Le gouvernement du président à vie Félix Houphouët-Boigny a réprimé brutalement les manifestations étudiantes, et ordonné la fermeture immédiate de l'Université, des résidences universitaires et des lycées d'Abidjan.

Les fermetures ont été ordonnées pour endiguer « la vague de désordres provoquée par certains individus », selon un communiqué du gouvernement.

Apparu voilà deux semaines dans les milieux étudiants, le mouvement de protestation s'est étendu aux lycéens et aux fonctionnaires, qui dénoncent un plan d'austérité prévoyant des réductions de salaire allant jusqu'à 40 %.

Des témoins ont rapporté que la police avait dispersé des centaines d'étudiants qui défilaient dans les rues du quartier chic de Cocody. D'autres ont dit avoir vu des fonctionnaires frappés par la police à la sortie des bureaux.

Les étudiants réclament la démission du président Félix Houphouët-Boigny, au pouvoir depuis 30 ans, la fin du régime de parti unique et le versement de leurs bourses.

« Nous en avons assez ! », « Houphouët, dehors ! », ont scandé des protestataires. Dans plusieurs quartiers, des magasins ont été pillés et des bus incendiés.

Cette vague pourrait s'étendre davantage la semaine prochaine avec l'annonce par le gouvernement de son programme d'austérité, dont la présentation a déjà été reportée trois fois.

Confrontée à la chute des cours du café et du cacao, ses principales recettes à l'exportation, la Côte d'Ivoire éprouve des difficultés à rembourser sa dette étrangère, d'un montant de 14,2 milliards de dollars US.

Le gouvernement s'est fixé comme objectif d'épargner 130 milliards de francs CFA (460 millions de dollars) et de solliciter une aide étrangère de 1250 milliards de francs CFA (4,4 milliards de dollars) sur deux ans.

VOYAGES

LE DEVOIR

Service de PUBLICITÉ

842-9645

EUROPE	
Paris, aller et retour, à partir de.....	399\$
Paris, aller simple, à partir de.....	225\$
Londres - Lyon - Toulouse.....	429\$
Bruxelles, à partir de.....	379\$
Montréal-Nice, à partir de.....	479\$
Montréal-Nantes, à partir de.....	399\$

AIR FRANCE - KLM - SABENA - NATIONAL AIR CANADA - AIR TRANSAT - CANADIAN SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE ACHAT - RACHAT LOCATION - VENTE Transport automobile / Europe Permis international Location app. / Côte d'Azur Billets train et Eurail Pass

AIR - AUTO: CITROEN - RENAULT - PEUGEOT - VW - ALFA-ROMEO - HISSAN, ETC., CAMPERS VW ET CAMPERS ÉQUIPÉS CITROEN 2 CY 5275 — CITROEN AX 10 5615 — BX DE BASE 5954 — BX 16 TRS AUTOMATIQUE 51174 — BX 19 TRD AUTOMATIQUE 51207 — BX 19 TRS 51253 — RENAULT 5F 5595 — RENAULT 19 TR 5225 — RENAULT 21 6TS 51295 — RENAULT STATION 51520 — PEUGEOT 205 JR 3 PORTES 5699 — 309 5995, etc. CHOIX D'AUTOMATIQUES ET CAMPERS. LIVRAISON FRANCE-BELGIQUE-HOLLANDE, etc.

VOYAGES S.E.T.A. VOYAGES Avion - bateau - billets pour croisières - Eurailpass pour chemin de fer européens - Forfaits vers Hawaï et Cuba - Les Antilles et les Caraïbes

SPÉCIAL-AUTO TOURING CLUB DE FRANCE 1470, rue Peel (métro Peel), suite 721 Tél.: 281-1040 Permis du Québec

CHINE: multiples splendeurs

Découvrez la Chine avec des spécialistes, comme Gérard Cachat, historien, prof., Chine contemp. Andrée Le Guillou, linguiste, prof. Un. Sun Yat-sen, Société; Arlette Cachat, peintre, Arts.

20 jours: Hong Kong, Canton, Guilin, Xi'an, Beijing, Shanghai, Hangzhou. Tout compris: avions, hôtels, accomp., transferts, repas, visites, spectacles, tour de Hong Kong, guides franç., visas, taxes.

Départs de Montréal: 22 avril, 6 mai, 8 juin 1 et 15 juillet, 16 et 30 sept.

3375\$

Prix par pers, occ. double. Non compris: repas à H.K., taxes d'aéroport informations, brochure: MONY TOURS (514) 733-5396 5540 Côte-des-Neiges, Montréal H3T 1Y9 Permis du Québec

LES GRANDS DÉPARTS

Signés Malavoy

EXCLUSIF

BOUQUET DE CIRCUITS EUROPÉENS

PRATIQUE

CAHIER DE SUGGESTIONS

PRINTEMPS — ÉTÉ — AUTOMNE 1990

DEMANDEZ NOTRE BROCHURE



VOYAGES MALAVOY Inc.

861-2485

Des fautes d'orthographe?

CORRIGEZ-LES

AVEC

DU FRANÇAIS SANS FAUTES

UN COURS D'ORTHOGRAPHE ET DE GRAMMAIRE

UN COURS PAR CORRESPONDANCE
UNIQUE AU MONDE !

DU JAMAIS VU !

Du français sans fautes se bâtit spécialement pour vous, en fonction de vos difficultés et de vos résultats. Vous apprenez uniquement ce que vous ne savez pas. Personne d'autre que vous ne suit le même cours.

MAIS D'ABORD...

VOUS AUREZ À FAIRE LE TEST
POUR CONNAÎTRE
VOS FORCES ET VOS FAIBLESSES.

OSEREZ-VOUS ?

3 MILLIONS DE QUÉBÉCOIS ET DE QUÉBÉCOISES
RECEVRONT LE TEST
DURANT LE MOIS DE MARS.

SURVEILLEZ VOTRE COURRIER
POUR LE
GRAND TEST

DU FRANÇAIS SANS FAUTES.

AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

Si vous désirez distribuer des exemplaires du test *Du français sans fautes* à votre personnel, pour les obtenir, téléphonez sans frais à la Direction de la formation à distance aux numéros suivants :

Montréal et les environs : 873-2210 Autres régions : 1-800-361-4886

DU FRANÇAIS SANS FAUTES

Une production du



Ministère de l'Éducation
Direction de la formation à distance

En collaboration avec l'Office de la langue française



et Radio Québec
C'est autre chose et c'est tant mieux.

Garavou vous dit

ATTENTION!



CSST

Orgues et trompettes

Les médias du pays dans le piège du blitz de M. Trudeau

LE CANADA s'apprête à regarder et à subir un blitzkrieg dont ne rougirait pas le plus rusé des stratèges publicitaires. Avec orgues et trompettes, on prépare le lancement de l'ouvrage de l'ancien Premier ministre du Canada, M. Pierre Elliot Trudeau. Il faudra être sourd et aveugle ou vivre dans un cloître hermétique à toute influence extérieure, pour ne pas être directement soumis à cet exercice de marketing où la politique perd tous ses droits. Le rouleau compresseur est en marche.

Tenter de présenter et d'expliquer les « années Trudeau », l'entreprise mérite en soi intérêt. À défaut de « Mémoires » véritables (qui devrait de toute façon rédiger un homme qui a façonné l'évolution de ce pays durant plus de 16 ans), cet exercice répond théoriquement à un besoin. Mais voilà que ce projet vise un tout autre objectif. À cet égard, pas de prétextes, ni de fausses représentations : le livre de M. Trudeau entend signifier l'arrêt de mort des accords du lac Meech, tout en accordant bénédiction pontificale à la candidature de M. Jean Chrétien à la direction du Parti libéral du Canada.

Rien à redire à cette entreprise qui relève d'un genre bien particulier. Les âmes nobles souhaiteraient de la part de l'ancien Premier ministre un comportement à la de Gaulle. À défaut d'une retraite dans un quelconque village éloigné des Laurentides, l'homme aurait pu conserver le même détachement hautain et superbe envers les trivialités d'une politique qu'il ne modèle plus. Il préfère le combat tenace et hargneux. C'est son droit. C'est ce que préfèrent visiblement les nostalgiques d'une époque où les coups de gueule ponctuaient obligatoirement initiatives et décisions.

Là où l'on doit pourtant s'inquiéter et s'élever, c'est devant l'incroyable complicité des médias devant une démarche de relations publiques tous azimuts. Comme par enchantement, toutes les préventions disparaissent. On ne parle plus des dangers du marketing, des pièges des relationnistes. On oublie les précautions élémentaires qui, en temps normal, visent à assurer une certaine équité en matière d'information.

Mieux vaut être explicite. Un chef de gouvernement sollicite-t-il du temps d'antenne pour exposer un point de vue ou un projet ? Immédiate-

ment, selon une tradition de « fair play » et d'équilibre démocratique, l'occasion est offerte aux chefs des partis d'opposition d'intervenir sur les ondes. Ici, on aura droit à un blitz Trudeau sans contre-partie. Personne ne semble s'inquiéter de l'ensemble de ces manœuvres qui font fi de deux ou trois décennies de « civilisation » progressive de l'utilisation du temps d'antenne offert gratuitement par les stations publiques ou privées.

Ailleurs, certains responsables d'émission acceptent, comme si cela était normal et habituel, d'enregistrer l'interview avec l'écrivain-vedette pour ne la diffuser qu'au moment convenu. En regard évidemment d'un scénario et d'un échéancier mis au point par les relationnistes et autres stratèges qui n'ont jamais eu la partie aussi facile. Au rayon des émissions d'information, il est pourtant des règles qui s'imposent à tous et en toute circonstance.

D'autres enfin bousculent leur grille-horaire, déplacent des émissions pour offrir sur un plateau d'argent une heure de grande écoute pour ce spectacle qui assurément ne sera pas banal. Enfin, il n'y aurait plus aucune surprise à apprendre demain que le choix de l'intervieweur aura été effectué d'un commun accord entre le relationniste et les responsables d'émission.

Le mardi 20 mars, les antennes seront « tapissées mur à mur » des interviews accordées par M. Trudeau à qui on fera don du privilège de l'ubiquité hertzienne. Le lendemain, si nos informations sont exactes, le même miracle électronique sera servi à nos compatriotes de langue anglaise. Peu importe le sujet abordé par M. Trudeau, il y a abdication dans la démesure.

Il faut être clair. Ce n'est pas le sujet retenu par M. Trudeau qui justifie cette indignation. L'ancien Premier ministre a le droit de parler tout aussi bien des vases chinois que des spécificités lacustres. Mais lorsqu'il intervient publiquement sur des questions politiques, on doit en toute décence et logique lui imposer les mêmes règles que dicte la justice et l'éthique au chapitre de l'information en régime démocratique. Lever ces principes, c'est s'engager sur une voie dangereuse.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU



TIRÉE DU JOURNAL LE MONDE

LETTRES AU DEVOIR

Honteux

SI LE corps enseignant — sans lequel le ministère de l'Éducation ne saurait exister — jouit de si peu de respect de la part de son supérieur, peut-il décevoir en attendant beaucoup plus des jeunes générations qui lui sont confiées et du reste de la société ?

Les périodes allouées aux négociations ne devraient, en aucun cas, dépasser trois mois, sinon, cela frise le ridicule.

Puisque plus de 13 mois se sont écoulés depuis l'expiration du dernier contrat et que les négociations n'ont pas encore abouti, il nous paraît urgent que le ministre procède au versement immédiat des arriérés (minimum de 4%) augmentés des intérêts, relativement à la période allant du 1er janvier 1989 au 31 janvier 1990 inclus.

Retarder plus longtemps les paiements n'est autre que du vol manifeste, surtout à une époque qui voit s'accroître considérablement le prix des biens et des services.

— SOLANGE HIMELFARB
Montréal, le 13 février.

Les écoles françaises aux francophones !

COMMISSAIRE représentant la minorité d'élèves non admissibles à l'enseignement en anglais, dans une commission scolaire anglo-protestante, j'estime que la réforme scolaire est tout à fait à propos, qu'il est bien urgent de donner aux francophones, catholiques ou non, l'auto-détermination linguistique qui les distingue dans la loi 107.

Je me sens réellement frustré, tel un Franco-Ontarien, ne pouvant obtenir la correspondance en français au Conseil des commissaires, ne pouvant participer aussi activement en anglais lors des débats sur des questions francophones ; la pensée qui se dégage autour des problèmes du secteur français est mitigée, voire incompréhensible.

Si la constitution protège nos droits, il me semble évident que la francophonie au Québec doit être gérée en français sans égard à la religion, dans le respect du multiculturalisme qui la compose.

— GEORGES WILNER
Commission scolaire Lakeshore
Dollard-des-Ormeaux, 26 février.

Voulez-vous acheter notre maison ?

Lettre à M. Mulroney

L'HYPOTHÈQUE arrive à échéance. Pour nous c'est la catastrophe. Les taux d'intérêt sont tellement élevés qu'on ne pourra plus rencontrer les paiements.

C'est notre première maison et comme les nouveaux acheteurs nous nous sommes saignés à blanc pour l'acquérir. Les paiements sont déjà à la limite de notre budget. Nous avons tout investi dans cette maison : argent et espoirs. Puisqu'on ne pourra plus payer, il nous faudra vendre.

Mais qui veut acheter lorsque le taux est si élevé ? Les perspectives ne sont guère réjouissantes.

Il est difficile de comprendre pourquoi le taux d'intérêt doit demeurer élevé pour soutenir notre dollar. Plus notre dollar est élevé, plus nos exportations diminuent. Ce qui a pour effet de ralentir notre économie.

Plus le taux d'intérêt est élevé, plus notre dette augmente. Bien entendu, tout le monde n'est pas perdant puisque ceux qui sont assez riches pour investir dans les bons du trésor récoltent directement les quatre cinquièmes des intérêts de notre dette.

Un dollar et un taux d'intérêt élevés sont sensés attirer des investisseurs. Oui, à condition que les taux demeurent élevés ou grimpent encore et pour longtemps. Pendant ce temps, ça va nous coûter cher à tous. Tant qu'à payer des intérêts, on pourrait utiliser cet argent pour relancer l'économie.

Un dollar et un taux d'intérêt élevés sont sensés contrer l'inflation. Mais l'inflation où ? Celle du Canada ou celle de Toronto ?

Si j'étais seul dans ma situation, je comprendrais peut-être qu'on doive sacrifier une famille pour le bien-être du reste de la population. Mais il y a malheureusement beaucoup de personnes dans notre situation.

Nous ne savons pas comment nous allons nous en sortir sans faire faillite. À moins que le taux baisse ou qu'on trouve un acheteur. Je vous le demande donc, M. Mulroney : « Voulez-vous acheter notre maison ? »

— RICHARD ARMSTRONG
Montréal, le 21 février.

Le premier

LE téléjournal du lundi 12 février annonçait la victoire de M. Phil Edmondson dans Chambly en ces termes : « Le NPD fait élire son premier député au Québec ».

Je veux amener une précision historique sans aucun chauvinisme régional. Lors de l'élection provinciale du 8 août 1944, David Côté, syndicaliste et candidat du Cooperative Commonwealth Federation, a été élu député Rouyn-Noranda (à l'époque une nouvelle circonscription).

On se rappelle qu'en 1961, le CCP et le Congrès du travail du Canada ont fondé le Nouveau Parti démocratique. Néanmoins, l'élection de M. Edmondson constitue un précédent dans l'histoire politique du Québec à l'échelle fédérale et c'est un événement majeur dans l'évolution du NPD.

— GABRIEL BERTRAND
Cléry, le 13 février.

Notre trône

LA Couronne canadienne est-elle au-dessus de nos chartes des droits ?

On pouvait lire dans le *Time* du 12 février dernier que Marina Ogilvie, qui était la 24e dans l'ordre de succession au trône anglais et canadien, perdait son droit d'accèsion en épousant un catholique.

Il s'agit d'une discrimination manifeste basée sur la religion, intolérable selon les chartes canadiennes et québécoises des droits de la personne.

Même si la demoiselle s'en fiche probablement, puisqu'elle se marie à reculons et enceinte de plusieurs mois, cette affaire nous concerne. Est-ce que notre État peut accepter qu'une héritière de notre trône s'en trouve évincée pour avoir épousé un catholique ?

Je suggère d'établir une liste canadienne de succession et de redonner à Marina Ogilvie son droit. Sans souhaiter une hécatombe des prétendants, j'espère qu'un jour pas trop lointain, nous aurons une reine non conformiste du nom de Marina I.

— LOUIS DUCHESNE
Québec, le 27 février.

Courte mémoire

HOLA ! Vous ne vous souviendrez donc jamais de rien ! Aux étourdis de trop courte mémoire, à ces blancs-becs d'immigrés installés ici depuis moins de 400 ans (des peanuits ! songez un peu à la culture égyptienne) qui osent dire : « Le Québec n'est pas fait pour l'immigration » mais voyons, vous vous foutez à la porte !

Avant vous, avant moi, ce pays appartenait à d'autres nations. Petites et Grandes; Iroquois, Algonquins, Montagnais et autres. Sans elles, ni mon ancêtre ni le vôtre ne serait Québécois.

Ne pourrions-nous enfin apprendre de ce peuple que nous

avons dépeuplé à avoir la langue moins fourchue !

Et pour notre réflexion, ces mots de Paul Chamberland : « Faire valoir sa propre différence, si cela veut dire aller au devant d'un secours et d'une reconnaissance fraternelles, n'est-ce pas du même coup disposer, pour toutes les autres, un lieu d'accueil et de confluence terrestre. » (*Terre souveraine*, Hexagone/essai, 80).

— ROLLANDE BOIVIN
Laval, le 22 février.

Un effet direct

J'AI LU sur mon relevé de compte d'Hydro-Québec : « Le montant de cette facture vous semble élevé ? Rappelez-vous que la température extérieure a un effet direct sur la consommation de l'énergie et que le mois de décembre a été particulièrement froid. »

Eh oui ! Le mois de décembre a été particulièrement froid, c'est pourquoi mon compte de Gaz métropolitain a été plus élevé qu'à l'accoutumée. L'énergie qui chauffe mon logement provient du gaz, et je cuisine au gaz.

Avant de faire une estimation plutôt que lire mon compteur et me faire accroire que je dois payer plus cher mon électricité, renseignez-vous d'où provient la source principale d'énergie qui alimente mon foyer.

Je paierai mon compte comme il se doit, mais j'attends de vous que vous ayez le courage, même en temps de grève, de faire le prochain relevé à partir de mon propre compteur et non pas par estimation bureaucratique.

— FRANÇOIS CHALVIN
Montréal, le 25 février.

États-Généraux

M. BOURASSA, une fois pour toutes, mettez ces babioles de superstructure et autres colifichets du genre aux poubelles de l'Histoire ! Plus que jamais, vous devez faire preuve de courage et de lucidité. L'heure n'est plus aux négociations à rabais, mais à celle d'assumer, d'égal à égal, le rôle et la responsabilité de construire le monde de demain.

Pour ce faire, il est urgent de redonner la parole au peuple souverain, le seul qui soit habilité à infléchir le destin du Québec. Pourquoi, dans un premier temps, ne procéderait-on pas à la convocation de nouveaux États-Généraux, les plus représentatifs possibles de toutes les tendances et courants d'opinion ?

Cela permettrait d'enclencher une bonne fois, le processus d'auto-détermination du peuple québécois, et de dégager un consensus devant mener à la solution de la question nationale.

— PIERRE HAMEL
Montréal, le 26 février.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messagerie Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec. (514) 844-3361 Abonnements (514) 844-5738

LE DEVOIR (USPS #003708) is published daily by L'imprimerie Populaire, Limited, 211 rue St-Sacrement, Montreal, Quebec H2Y 1X1. Subscription rate per year is 5.439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. U.S. POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.

La justice controversée

L'enquête de Québec aura fort à faire pour rassurer le public

LE GROUPE de travail que le gouvernement de Québec vient de former pour étudier trois aspects « importants et controversés » de l'administration de la justice aura fort à faire pour s'acquitter de son mandat d'ici le 30 novembre. Il ne s'agit pas seulement de trouver des solutions aux problèmes en cause : les rapports de la police avec les médias dans les affaires criminelles, le recours aux fameux « témoins délateurs » et le *plea bargaining*. Encore faudra-t-il apporter des réponses qui soient crédibles aux yeux du grand public.

En confiant au juge Guy Guérin la présidence du groupe, le ministre de la justice, M. Gil Remilard, et son collègue de la Sécurité publique, M. Sam Elkas, sont assurés d'un examen impartial et compétent de ces dossiers délicats et difficiles. Mais en si peu de temps, les membres du groupe auront-ils le loisir d'entendre les milieux concernés et de tester auprès d'eux les scénarios qu'ils envisagent ? Mieux vaut un examen plus patient et ouvert, qu'un travail entre initiés.

La question des « discussions et ententes sur le plaidoyer », traduction de *plea bargaining*, a déjà fait l'objet d'un premier déblayage de la part de la Commission de réforme du droit du Canada. La pratique, qu'il ne faudrait plus appeler un « marchandage de sentences », est loin de faire l'unanimité. Mais comme on est tenté d'y avoir recours de plus en plus, mieux vaut en venir à un régime unique, officiel et public. Cette négociation repose cependant sur une police et un ministère public dont les valeurs éthiques soient élevées.

Le problème des délateurs devenus témoins ve-

dettes de la Couronne est plus controversé. Il ne devrait pas l'être. On cherche encore comment la police peut en venir à recruter, payer et contrôler un témoin, alors que la même pratique, employée par la défense, serait tenue pour un achat de témoignage et décriée comme entrave à la justice.

Un témoin, certes, a le droit d'être taré, si on peut dire, et on garde le privilège de la discréditer, mais ce cirque discrédite surtout la justice. Le groupe de travail ne devrait pas hésiter à réprover ce contrôle indirect du pouvoir judiciaire par la police. Contrairement au *plea bargaining* qui peut être contrôlé par un juge indépendant, le recours aux délateurs sort de l'univers des informateurs, sombre royaume qui échappe aux cours.

Mais des trois sujets, le plus difficile reste la question des relations de la police et des procureurs avec les médias. Les conflits de droits et de valeurs sont patents. En principe les enquêteurs ne doivent pas parler aux journalistes. Mais les journalistes ont le devoir d'informer le public surtout quand des crimes secouent la communauté. Deux affaires récentes ont montré qu'il n'y a pas consensus à cet égard : l'incendie d'Alliance Québec et la fusillade de l'École polytechnique. L'histoire montre que dès qu'une affaire comporte une connotation de meurtres ou de politique, les frontières s'embrouillent, les directives ne tiennent plus et la justice se transforme en règlement de compte ou en chasse aux sorcières.

Si le groupe du juge Guérin y trouve des règles professionnelles, elles seront bienvenues.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

La CSN et les frais d'arbitrage

À problème particulier, solution particulière

LA RONDE de négociation dans les secteurs public et parapublic n'en finit plus de finir.

Malgré des ententes conclues l'automne dernier avec les infirmières, les fonctionnaires provinciaux et les syndicats affiliés à la FTQ, les négociations achoppent toujours aux tables communes de la CSN et de la CÉQ, ainsi qu'à la table sectorielle des employés des établissements de santé et de services affiliés à la Fédération des affaires sociales (CSN), sans oublier de multiples autres groupes, techniques de la santé et le reste, ce qui fait encore beaucoup de monde.

Du côté de la CSN, les pourparlers se heurtent à une difficulté particulière : soit le partage des frais d'arbitrage entre l'employeur et le syndicat. À l'insistance des associations patronales, le président du Conseil du trésor, M. Daniel Johnson, refuse toujours de retirer une demande de récupération d'un « droit » acquis par les syndicats depuis 1966 — sous un premier ministre qui portait également le nom de Daniel Johnson.

La pratique la plus courante est d'assumer à part égale les frais de l'arbitre appelé à trancher les griefs qui surgissent pendant la durée des conventions collectives. Seuls semblent échapper à la règle, les employés de la fonction publique fédérale (mais non les fonctionnaires provinciaux) et les syndicats d'employés des établissements de santé (hôpitaux, centres d'accueil, CLSC, etc.).

Ce qui étonne dans ce débat, c'est la modicité relative des sommes en cause en regard des milliards que coûtent les hôpitaux et des dizaines de millions que touchent les syndicats sous forme de cotisations obligatoires perçues à la source.

Manifestement, le problème est ailleurs. Ce qui est en cause, c'est l'équilibre du rapport de force qui existe entre l'employeur et le syndicat dans un certain nombre d'établissements.

L'arbitrage des griefs est devenu entre les

maines de l'exécutif de quelques syndicats locaux un véritable moyen de pression sur l'hôpital. L'Association des hôpitaux du Québec (AHQ) parle même d'un « militantisme syndical revanchard, irresponsable, axé sur la confrontation à tout prix ».

En fait, des abus manifestes serait le fait d'un nombre limité de syndicats. Sur les 19 438 griefs inscrits par la CSN, sept syndicats en ont 500 et plus, le championnat appartenant aux employés de l'hôpital Notre-Dame, à Montréal, avec 2 855 griefs au 30 juin 1989.

À chaque ronde depuis 1966, les employeurs sont revenus à la charge pour régulariser la situation. À chaque ronde également, le gouvernement a abandonné cette demande à l'étape finale de la négociation.

L'automne dernier, lors d'un sprint avec la FTQ, le Conseil du trésor a fait marche arrière et renoncé au partage des frais d'arbitrage. La CSN réclame le même traitement : deux poids, deux mesures, c'est injuste, fait-elle valoir.

L'argument n'est pas très convaincant. Il pourrait même se retourner contre la CSN. Pourquoi cette centrale continue-t-elle de négocier en dépit d'une entente intervenue avec la FTQ sur l'ensemble de la convention ? Si la CSN, au terme de cette négociation, obtient des avantages différents ou même supérieurs à ceux de la FTQ, cette dernière devrait-elle crier à l'injustice ? Évidemment pas. La négociation distincte avec chacune des centrales implique, en son principe même, que chaque contrat peut comporter des clauses qui diffèrent les unes des autres.

Or, avec les syndicats de la CSN, il se pose un problème particulier relatif à l'arbitrage des griefs. Le fait de réclamer une solution particulière n'a rien de scandaleux.

— JEAN FRANCOEUR

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Le dépérissement des érablières

Quand le climat l'emporte sur la pollution

LOUISE FILION
SERGE PAYETTEDu Centre d'études nordiques
de l'université Laval

DANS un encart du dernier numéro de la revue *L'Actualité* (mars 1990, p. 5) traitant du dépérissement des érablières, on apprend tout bonnement que « la pollution était le suspect numéro un il y a quelques années; aujourd'hui, c'est le climat ». Rien de moins ! Ceux qui l'affirment, ce sont deux spécialistes, l'un d'Environnement Canada et l'autre du ministère québécois de l'Énergie et des Ressources, naguère des inconditionnels des pluies acides !

Cette nouvelle brève peut paraître anodine pour le commun des mortels, après tout ce qui a été dit sur le dépérissement des érablières québécoises au cours des cinq dernières années. Pourtant, chez la plupart des chercheurs impliqués dans ce dossier, elle constitue un revirement d'opinion provenant des officines gouvernementales responsables de la « chose ». Bien qu'encourageante, cette conversion sur le tard ne règle pas du tout la manière dont on aborde ce dossier à Québec.

Un phénomène
qui reste à évaluer

À vrai dire, le dépérissement des érablières est un phénomène naturel fort intéressant sur le plan scientifique, mais dont l'envergure quant au nombre d'arbres en voie de déclin reste à évaluer dans l'ensemble du territoire québécois. L'impact socio-économique du dépérissement dans l'industrie acéricole ne semble pas avoir été catastrophique, à preuve la production de sirop d'érable qui a connu des excédents au cours de la décennie 1980. S'il en a été autrement jusqu'à aujourd'hui dans l'opinion publique, c'est à cause de la menace, apparemment sentie dans nos forêts, que représentait, et que représente toujours, la pollution atmosphérique.

En ce sens, le dossier du dépérissement a constitué un événement médiatique majeur au Québec, à l'instar du *waldsterben* en Europe de l'Ouest. Les pluies acides venant des USA (et qui, malheureusement, transgressent toujours nos frontières et polluent nos lacs) ont été



Une érablière traditionnelle de la région de Québec.

PHOTO MAGELLA CHOUINARD

« déclarées » responsables du fléau. À tort ou à raison, l'UPA a tiré profit de cette situation pour dédommager les producteurs de sirop d'érable qui voyaient leurs érables dépérir au début des années 1980. Si l'on avait pu démontrer que le dépérissement des érablières relevait d'un processus écologique naturel, il en aurait peut-être été autrement quant à la compensation pour les dommages subis. Tout cela, c'est de bonne guerre, et tel n'est pas notre propos de juger du bien-fondé de cette situation.

Ce que nous avons à redire en tant qu'écologistes étudiant les écosystèmes forestiers, c'est plutôt dans la manière dont procèdent les responsables scientifiques du dossier et qui, au demeurant, sont juges et parties dans certains comités d'évaluation des subventions de recherche des ministères québécois (Agriculture et Énergie et Ressources).

Lorsqu'en décembre 1988, nous acheminons une demande de subvention auprès du Conseil des recherches en pêche et agro-alimentaire du Québec (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec), c'était précisément pour tester l'hypothèse de la cause climatique par la reconstitution (à l'aide des anneaux an-

nuels des arbres, technique d'analyse fort bien rodée en sciences naturelles) de l'évolution historique des érablières au cours du XXe siècle.

Plusieurs sorties sur le terrain nous avaient amenés à douter de la relation de cause à effet entre la pollution atmosphérique et le dépérissement des érablières que d'aucuns voulaient trop directes. Le projet proposé se situait d'ailleurs dans le droit fil d'une recherche que nous venions tout juste de terminer dans la réserve écologique de Tantaré, dans les Basses Laurentides de Québec, où une érablière non perturbée par les activités humaines pouvait nous servir de population-témoin dans l'évaluation du dépérissement des érablières des Appalaches.

Les effets
plutôt que les causes

Or, notre demande n'a pas été retenue, le sous-comité sur l'acériculture nous ayant attribué la note de 58 % pour l'hypothèse et 53 % pour le but visé... Comme nous avons le plus grand respect pour les comités d'évaluation qui ont une tâche difficile et parfois délicate, nous avons humblement accepté leur verdict, tout en resoumettant le même projet à un autre organisme,

soit le Conseil de recherche en Sciences naturelles et en Génie du Canada, qui a par la suite agréé notre demande dans un programme de recherche stratégique axé sur les grandes priorités nationales.

C'est ainsi que bien tardivement, nous nous engageons dans cette recherche des causes climatiques du dépérissement et ce retard, nous l'attribuons en grande partie à l'impécuniosité de certains « experts » qui ont pourtant distribué des sommes faramineuses pour démontrer que la pollution atmosphérique était seule en cause.

Toutes les recherches qui furent menées et subventionnées sur la recommandation de ces fonctionnaires ont généralement esquivé le sujet, en s'attaquant aux effets plutôt qu'aux causes. Leur perception du phénomène n'autorisait aucune approche scientifique globale, et il n'est pas étonnant d'apprendre d'eux, à titre d'exemple, que « les communautés d'insectes et d'oiseaux observées sur les sites dépérissement restent très similaires à celles des sites sains » et que « la vitesse du dépérissement est beaucoup moins rapide que ce à quoi on s'attendait il y a quelques années » (*Interface*, 1990).

Ces chercheurs-fonctionnaires, dispensateurs de fonds publics de

recherche, avaient jugé bon d'étudier le comportement de la faune avant celui de l'arbre et de la forêt ! Dans un article paru sous notre plume dans la revue *Interface* (1988) et abordant le problème du dépérissement des érablières dans le contexte des changements climatiques du XXe siècle, nous disions qu'il « est d'ores et déjà nécessaire de privilégier une approche globale qui ne délaisse aucun facteur au profit d'autres apparemment plus vraisemblables, comme les dépôts acidifiants ».

Une objectivité contestable

L'incertitude qui plane actuellement sur la recherche des causes du déclin devrait constituer un stimulant pour l'élaboration d'une politique de recherche scientifique qui ne laisse rien au hasard. En ce sens, le rôle du climat, qui n'a pas été suffisamment pris en compte au Québec, mérite une plus grande attention. On doit reconnaître la possibilité soit que l'état des populations (lire érables à sucre) puisse s'améliorer avant l'adoption d'une législation sur les polluants atmosphériques, soit, au contraire, qu'après une éventuelle réduction des polluants atmosphériques, les érables à sucre puissent continuer à mourir. Après tout, le Québec méridional présente toutes les qualités d'un climat froid et variable et, à ses heures, une ressemblance suspecte avec les climats du Nord québécois.

C'est la crédibilité scientifique de ces fonctionnaires qui est mise en cause à travers cet exemple. Ces derniers, du reste, n'ont pas davantage la preuve actuellement que le climat est le grand responsable mais, sentant tourner le vent, ils récupèrent les idées mises de l'avant par leurs opposants. Adopteront-ils la même médecine pour toute nouvelle demande de subvention qui ne cadrerait pas dans leur nouvelle perception du problème ?

Les ministères concernés qui dépensent les fonds publics pour la recherche scientifique, pourtant si peu importants au Québec, devraient réévaluer la qualité de leurs comités d'évaluation par les « pairs ». Il y a de quoi s'interroger sérieusement sur l'objectivité de ces soi-disant experts scientifiques, ainsi que sur les mécanismes d'attribution de certains fonds de recherche.

Cerveaux
bouchésLIBRE
OPINION

LOUISE-MARIE BARBES

DU HAUT des airs, la nuit, par temps clair, quand on arrive à Dorval, on peut apercevoir avec émerveillement les réseaux du cerveau de la métropole, libres et lumineux. On peut alors ressentir le vertige magique de l'efficacité des organisations nord-américaines.

Quelle déception si, le lendemain matin, on se retrouve pour la centième fois, à l'heure de pointe, de pare-chocs à pare-chocs, grommelant et cherchant maladroitement à syntoniser la station-radio qui nous dira comment déployer nos ailes d'acier anti-rouille afin d'échapper à la bêtise, à l'asservissement, à la pollution et au gaspillage éhonté de nos ressources les plus précieuses : notre propre créativité, la santé de notre système nerveux et notre intégrité d'humain d'une civilisation post-industrielle, sans parler de nos ressources financières.

Quand on examine comment nos décideurs résolvent les problèmes de circulation, on constate qu'ils suggèrent « un peu plus de la même chose », c'est-à-dire, un peu plus de routes, un peu plus de gaz carbonique « inévitable » et un peu plus de béton armé.

Les Montréalais se sont fait embouconner tout l'été dernier sur la route 20 et ils vivent déjà une expérience analogue dans les travaux de réfection de leur « route métropolitaine ». Les bouchons de circulation, depuis toujours, ça les connaît.

Quand on invite les Québécois, à peine remis du choc que leur a causé le couple Tallibert-Drapeau, à patienter encore et à payer encore pour réparer leurs structures routières désuètes (quelle surprise... on n'avait pas prévu !), on ne leur dit pas, à la radio qui joue à tue-tête dans leur voiture, que leur organisation sociale, malgré que nous entrions dans une civilisation de l'information, est encore basée sur certains modes de vie d'une civilisation agraire. On se lève avec le coq, on mange comme si on faisait les foins à la petite faux et on se couche après les nouvelles, sûrs d'être au courant de tous les potins du village.

Alvin Toffler, futurologue américain, n'imaginait certainement pas que ses voisins du Nord (même avec le libre-échange !) resteraient si longtemps insensibles à ses réflexions. Depuis plus de quinze ans, Toffler propose une réorganisation du travail et de la vie sociale basée sur la réalité d'une « révolution » informationnelle qui n'a pas du tout les mêmes postulats que ceux d'une civilisation agraire ou industrielle.

Ainsi, concrètement, a-t-on examiné pourquoi tous les travailleurs, peu importe leur prestation, doivent se présenter tous ensemble à la

L'inexorable
pare-chocs
à pare-chocs implique
des coûts sociaux
et financiers
inimaginables

même heure à leur lieu de travail ? Existe-t-il une seule raison valable pour maintenir encore partout cette situation qui prévaut d'une manière ou de l'autre depuis les pyramides d'Égypte ? S'interroger sur les prémisses de ce seul aspect de l'organisation du travail serait susceptible de faire éclater nos limites perceptuelles ainsi que nos structures périmées qui ne tiennent pas compte de possibilités différentes d'organisation dans une ère post-industrielle.

Quelques exemples : l'étalement des heures de travail et la diversification des lieux de travail selon les prestations requises seraient susceptibles de diminuer, au moins en partie, l'inexorable pare-chocs à pare-chocs, du lundi au vendredi, impliquant des coûts sociaux et financiers inimaginables. Que les entreprises qui ont déjà mis sur pied des projets pilotes en ce sens communiquent leurs résultats au ministre des Transports, au ministre de l'Environnement, au ministre des Finances, au ministre de la Santé et des Services sociaux et au président du Conseil du Trésor afin que nos gouvernements, pour peu qu'ils aient encore ce pouvoir, puissent, si c'est possible, en faire bénéficier un plus grand nombre de personnes.

Nos milieux politiques ne semblent pas encore visiblement préoccupés par l'urgence de la mise en place de modes de solution de problèmes basés sur des visions systémiques de la société.

Les véritables embouteillages seraient-ils dans nos cerveaux, les véritables bouchons de circulation seraient-ils entre nos deux oreilles, dans notre corps calleux, et notre paralysie réelle — malheureusement — serait-elle celle de notre hémisphère droit, celui des visions systémiques, de la créativité, des visions originales et surtout de la vision des systèmes dans leurs interdépendances ?

Je préfère Montréal du haut des airs, par temps clair et, par nuits de pleine lune.

Que sont les démocrates devenus ?

JEAN-PAUL LEFEBVRE

Collaboration spéciale

J'AI toujours cru et dit que Jean Drapeau était, du point de vue démocratique, un fumiste. Génial certes, mais fumiste quand même. Comme un ange descendu du ciel, il apparut, à la fin des années cinquante, dans la parure du grand justicier. L'ami du peuple ! En réalité, il était l'ami de son miroir et de ses Mémoires intérieures. L'intérêt public l'intéressait beaucoup moins que les plaisirs princiers qu'il tirait d'une mégalomanie dont les contribuables ont fait les frais. Son flegme gaullien et les multiples complications dont il bénéficia en firent un quasis-monarque, pendant un quart de siècle !

Jean Doré fut à son tour porté par un vent de renouveau. Dans son cas, il était le porte-drapeau d'une véritable force démocratique. Le Rassemblement des citoyens de Montréal s'est construit durant de longues années, au ras du sol, avec du monde ordinaire. Il tirait sa sève de plusieurs sources : le Parti québécois, les comités de citoyens et, pour les quartiers à prédominance anglo-

phone, le Nouveau Parti démocratique.

Passer, du jour au lendemain, du rôle de critique à celui d'administrateur n'est jamais facile. Il y eut des ratés, des chicanes, quelques portes claquées. Il y eut aussi des innovations fort heureuses. Par exemple, un encouragement non équivoque à l'animation de la vie de quartier par les réunions d'arrondissements et la diffusion de l'information sur le terrain. Au-delà des détails de cette comptabilité, le RCM a deux problèmes principaux, concentrés en la personne de son leader.

Jean Doré est un homme intelligent et vigoureux. Pour ma part, je n'ai aucune raison de douter de son intérêt sincère pour la chose publique. Mais son discours fait problème. D'abord en raison du vocabulaire légèrement prétentieux et du ton professoral.

Sur la rue Panet, on doit le trouver snob ! Le monde ordinaire n'aime pas les langues de bois. Monsieur le maire ferait bien de subir une cure de désintoxication. Ce genre de faiblesse dans la communication se traite par une visite hebdomadaire des soupes populaires et des refuges pour femmes battues, en y ajoutant

au besoin quelques tavernes de vieille cuvée. Tout cela délie la langue. Et pour le vocabulaire d'un homme politique, c'est mieux que le scrabble !

Quant au fond du discours, c'est une autre histoire. On s'attendrait, après trois ans de rodage, que notre maire nous fasse confiance, au point de nous dire tout ce qu'il peut et ne peut pas faire pour nous aider. Le maire a une solide formation politique, il dirige un groupe riche en ressources et bien enraciné dans la population. Il faudrait que cela paraisse dans ses discours. La politique doit se concrétiser dans l'administration. Mais ce sont les fonctionnaires qui font cela. Le vrai royaume des politiciens, c'est le monde des idées. Ce que l'on nomme la « gestion Proviso » est une hérésie du point de vue démocratique.

À la frontière de l'alimentation et de la politique, le maire aura noté le discours substantiel que le président de Steinberg a livré aux membres de la Chambre de commerce, et aux lecteurs du DEVOIR. Les cités-États, c'est un beau thème pour le patron d'un hôtel de ville en rénovation. On souhaiterait que Jean Doré, auquel certains s'évertuent à trouver

une alternative avant les prochaines élections, se succède à lui-même. Il faudrait pour cela qu'il traite désormais de l'avenir de Montréal avec la même liberté qu'en ont traité des penseurs indépendants, comme Jean Paré, Laurent Picard et quelques autres.

Montréal se doit d'avoir une représentation politique claire et forte. Peu importe que l'on change les structures ou que le maire de Montréal préside aussi le Comité exécutif de la Communauté urbaine, il nous faut quelqu'un qui représente l'ensemble de la Communauté auprès des gouvernements, des investisseurs, et d'abord des planificateurs. Jean Doré ne saurait acheter la paix avec Québec (comme Drapeau l'avait fait) en privant l'ensemble des Montréalais d'une représentation politique facilement identifiable. Les comités ministériels ne sauraient remplacer un leader politique élu par les Montréalais pour s'occuper des intérêts des Montréalais.

Trouver une alternative réaliste et efficace à l'éparpillement actuel des centres de décision, c'est là le vrai défi d'un leader politique qui est entré à l'hôtel de ville sous la bannière de la démocratie. Il ne servira pas à grand-chose que notre maire par-

court la planète pour « vendre Montréal » s'il ne possède qu'un mandat de seigneur de village. N'oublions pas que la moitié des « Montréalais » habitent en dehors des limites de la Ville de Montréal.

Quant au président de Steinberg, on ne peut que le féliciter de réfléchir tout haut à nos problèmes de société et souhaiter que le portrait qu'il nous a tracé de nous-mêmes soit touché par ceux et celles qui ne se sentent pas tout à fait à l'aise dans le pastel mur à mur du nouvel entrepreneurship québécois.

Il est très heureux que les hommes d'affaires aient retrouvé la parole. Ce qui l'est moins, c'est que les voix autrefois très bavardes, comme le mouvement syndical ou le mouvement féministe, voire le monde universitaire, se cantonnent trop dans leurs négociations particulières et laissent à d'autres le soin de nous tracer le portrait d'ensemble de notre société.

Il serait à souhaiter qu'un large consensus s'établisse sur la nécessité de procurer au maire de Montréal un mandat qui réponde vraiment aux besoins de l'heure. Il faut en outre encourager Jean Doré et le RCM à relever ce nouveau défi.

Où sont donc nos amis ?

Claude Ryan, faisant une grande enjambée idéologique, remet les choses dans leur contexte dans des termes qui rappellent ceux tenus par Michel Brunet dans les années cinquante. Il y eut, dans la population, un mouvement général de répulsion. Des rétractations emberlificotées suivirent, ce qui laisse penser que l'argument du racisme remontera à la surface bientôt sous une forme ou sous une autre.

Or, les Québécois sont persuadés que, dans l'ensemble, leur politique d'accueil et leur comportement à l'endroit des étrangers qui, pour des raisons multiples, viennent vivre parmi nous (je n'ose écrire : avec nous) sont de haute qualité humaine et se comparent favorablement à ce qui se pratique ailleurs dans le monde, y compris en Suède et en Suisse, pays qui ont la réputation d'être des modèles du genre. Ce n'est pas la première fois que nous sommes l'objet d'accusations d'injustice. La loi 101 a été honnie ; la loi 178, qui la remplaça en l'adoucissant, fut encore plus conspuée. C'est à n'y rien comprendre. Mais quiconque est attentif constate que, de toutes parts, il y a raidissement. Nous attendons la suite.

J'ai été témoin de trop de luttes au Canada et au Québec pour n'être pas

un peu sceptique devant les mobiles à l'origine de cette agitation. Il n'en reste pas moins que, dans l'ordre des rapports humains, une chose m'a frappé. C'est qu'aucun porte-parole d'aucune communauté culturelle ou ethnique, n'a élevé la voix pour protester contre les méfaits qu'on nous imputait. Haïtiens, Arméniens, Juifs, Arabes, Vietnamiens, Cambodgiens, sans parler des Indiens et des Pakistans, personne. La Ligue des droits de l'homme, Amnistie internationale, nos grandes consciences qui font carrière dans la protestation contre l'injustice, personne. Nos évêques, si soucieux de dignité humaine, personne. Je ne sais pas comment ont réagi mes concitoyens dans leur for intérieur, mais j'ai eu l'impression, soudain, d'être un paria, d'être moi-même un immigrant à la recherche d'un pays, en attente de nouveaux papiers d'identité. Pour tout dire, j'ai eu l'impression très nette que mon statut au Québec, s'il n'en tenait qu'à d'autres qu'aux Québécois francophones, encore majoritaires ici, était en jeu. J'ai eu l'impression, enfin, qu'il y avait, dans l'ombre de notre vie communautaire, des impondérables qu'il ne serait pas négligeable de débuser et d'analyser.

Ce mustisme est peut-être à base d'ignorance. Nos positions majoritaires, nos réalisations dans le domaine

de l'immigration sont peut-être inconnues de la masse de ceux qui en profitent. Je me dis que la majorité des néo-Québécois ne lisent pas les journaux de langue française. C'est qu'ils ont choisi de vivre au milieu de nous en anglais. Notre langue ne s'est pas imposée d'elle-même à eux. À qui la faute ? Si je vais m'installer en Finlande, il est certain que je parlerai le finnois et non le suédois, langue de la minorité. Les Finlandais ne toléreraient pas qu'il en soit autrement. Ce silence universel ne tiendrait-il pas aussi au fait que, nous défendons ou ne pas nous défendre, se solidariser ou non avec nous, cela est du pareil au même. Le pouvoir nous échappe. Quantité négligeable au Canada, certes ; ne sommes-nous pas en train de le devenir aussi au Québec ? C'est à partir d'une constatation comme celle-ci que le scepticisme de l'observateur se transforme en pessimisme.

Un peuple n'a d'amis que dans la mesure où il est fort. C'est du moins ce que disait Churchill, orfèvre en la matière. Pendant ce tohu-bohu, je me disais : Où sont nos amis ? Depuis, j'y ai réfléchi, j'ai laissé vivre en mon esprit la réalité objective de cette situation. Et la question que je me pose est maintenant la suivante : Avons-nous des amis ?

UN SOLEIL POUR VOS DIMANCHE...

BRUNCH
DE TOUT FEU TOUT FLAMME

DEJEUNER CALIFORNIEN D'INFLUENCE ASIATIQUE

LA CALIFORNIE pour 21.95

RESERVATION 495-3585
400 LAURIER O.

Hagersville organise «la vie après l'incendie»

AGERSVILLE, Ont. (PC) — Quelques personnes résidant dans les environs du dépôt de vieux pneus de Hagersville ont décidé de s'unir afin d'organiser «leur vie après l'incendie».

Suzanne Misseri, porte-parole du comité nouvellement formé, a dit vendredi que les résidents désirent rester en contact permanent avec le ministère de l'Environnement ontarien afin de s'assurer que leurs problèmes ne tombent pas dans l'oubli.

« Nous passons actuellement à travers une épreuve semblable à celle que traversent les gens lorsqu'ils perdent un de leurs proches, a ajouté Mme Misseri. Nous devons traverser cette épreuve étape par étape, ou c'est la dépression nerveuse qui nous attend. »

Tout d'abord inquiets à cause de la possibilité que l'incendie dure plusieurs mois, les habitants de Hagersville se font maintenant du souci au sujet de la santé de leurs enfants. Ils

se demandent également s'ils pourront à nouveau vivre dans leurs demeures.

Mme Misseri a affirmé que le comité poursuivra ses activités longtemps après que le nettoyage des lieux soit terminé. « Il n'est pas question que l'on nous dise que nous n'avons plus rien à craindre et que l'on s'attende à ce que nous nous calinions », a-t-elle souligné.

L'incendie de la montagne composée de quelque 14 millions de pneus usés a duré plus de deux semaines. Il a finalement été éteint mercredi. Entre temps, des centaines de personnes avaient dû évacuer leurs domiciles.

Aux États-Unis, des feux de pneus moins importants et que l'on a imputé à une main criminelle, ont brûlé pendant des mois.

Des responsables du ministère de l'Environnement ont déjà rencontré les représentants de cinq compa-

gnies afin de discuter du nettoyage du dépôt.

Une opération qui consistera à transporter les carcasses des millions de pneus jusqu'au dépôt Tyre King.

Le porte-parole du Ministère, M. John Steele, a dit qu'il faudrait encore quatre ou cinq jours avant que le Ministère n'entende des propositions au sujet de l'huile, des ceintures d'acier et des pneus qui restent dans le dépôt, et dont il faut aussi se débarrasser.

Au total, ces résidus atteignent à peu près la taille d'un pâté de maisons.

« Les personnes qui ont été évacuées de neuf résidences se trouvant dans les environs immédiats du dépôt ont été informées qu'elles pourraient retourner chez elles aussitôt que leurs domiciles auront été nettoyés de fond en comble par une compagnie de nettoyage », a mentionné M. Steele.

Le solliciteur général de l'Ontario, Steven Offer, a dit jeudi que le gouvernement provincial s'engageait en principe à rembourser les pertes subies à cause de l'incendie. Un comité sera chargé de statuer sur l'admissibilité des réclamants éventuels.

M. Offer estime que le combat de l'incendie, qui a impliqué 144 pompiers, a coûté 1,5 million \$.

Des tests préliminaires ont montré des traces de contamination dans une poignée de propriétés du village de Hagersville, situé à 35 kilomètres au sud-ouest de Hamilton.

Des tests plus poussés détermineront si les résidus huileux provenant des pneus ont contaminé les réserves d'eau locales.

De l'eau embouteillée a été fournie aux fermiers de la région.

Ces derniers ont été prévenus de ne pas laisser leur bétail s'abreuver dans le ruisseau Sandusk, qui a été contaminé.

Trois autres jours de grève à Laval

QUÉBEC (PC) — Le vase vient de déborder pour le syndicat des professeurs de l'université Laval (SPUL). Poussés à la limite de leur patience par le cahier spécial du journal 'Au fil des événements' dans lequel la partie patronale fait 'le point sur la négociation', les membres de l'exécutif ont décidé de décréter trois autres jours de grève, à compter de 8h lundi, et ce, jusqu'à 20h mercredi.

« Même si cette grève hypothétique la semaine d'examen précédant le congé, nous n'avons plus le choix », a lancé le président du SPUL, M. Ramzi Salamé.

La partie syndicale estime que les propos tenus par l'université Laval dans ce cahier spécial sont trompeurs et que « l'administration effectue ainsi une contre-offensive malhonnête ».

« Si les chiffres donnés par l'université dans ce cahier étaient ceux qui nous ont été proposés, nous ne serions pas loin d'une entente. Mais ce n'est pas le cas. Ou bien l'administration ment, ou bien elle ne sait vraiment pas ce qu'elle fait. Et d'une manière comme de l'autre, ça met en doute la capacité de ces administrateurs à gérer et négocier », a-t-il estimé.

La dernière rencontre entre les deux parties a eu lieu le 22 février, alors que le SPUL avait expliqué verbalement ses contre-propositions aux propositions patronales déposées le 20 février.

« Nous devons revenir à la ta-

ble le samedi suivant. Or, la table ne s'est pas réunie et nous avons reçu la demande patronale voulant que nous déposions nos contre-propositions par écrit. Ce que nous avons fait ».

« Mais à la lumière des derniers développements, il appert que cette demande n'a été faite que dans le but de préparer ce cahier spécial. Pendant que nous préparions notre document écrit, ils préparaient leur petit cahier. »

Dans ce cahier spécial, l'université parle, entre autres, de pressions qu'aurait exercé le SPUL auprès du SEUL et de l'APAPUL afin que ces derniers acceptent la séparation du régime de rentes.

Le président du SPUL affirme pour sa part que de telles pressions n'ont jamais été faites.

Hier était également jour de paye pour les professeurs de l'université. Un jour de paye qui s'est transformé en véritable cirque quand on a pris connaissance des coupures effectuées en raison des arrêts de travail précédents.

« Ils — les autorités de l'université — ont coupé quatre jours et demie sur 14 jours mais nous ne savons pas sur quelle base ce calcul a été fait. Ils n'ont pas tenu compte du fait que plusieurs professeurs ont continué de travailler sur d'autres tâches lors de ces débrayages. Nous contesterons ces coupures devant les tribunaux », a précisé le président.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Mur

ceaux que l'on vend au passant, sous les yeux conciliants des militaires de la *Polizei* de chaque côté.

J'y reviens le 19 février. Ce soir-là, vers 22 heures, des ouvriers est-allemands abattent une portion de 200 mètres du Mur entre la Sprée, derrière le Reichstag, et la porte de Brandebourg. Jusque là seuls deux passages pour piétons avaient été ouverts le 22 décembre 89, de chaque côté de la porte, passages étroits où il suffit de montrer un passeport pour aller d'un côté comme de l'autre en moins de deux. Avec le sourire des adjutants.

La foule se presse. Il y a dans l'air une atmosphère foraine de samedi soir. Des vendeurs de bière côtoient des vendeurs de morceaux de mur. On débambule. Il s'organise une rotation des plus civilisées pour grimper sur le Mur, y marcher. Mais tout ça, bien sûr, c'est du côté ouest. À l'est, quelques rares passants, aucun phénomène de foule.

Gunther. Il a 20 ans. Il est Est-Berlinois. Ce soir-là, avec quelques copains il est venu du côté ouest et, pas fo, s'installe entre la porte et le Reichstag, déploie sur une table des médailles communistes, galions d'uniformes, masques à gaz, n'importe quoi qu'il peut vendre aux touristes du Mur. Ils sont deux groupes de l'Est qui font ainsi le négoce parmi les revendeurs de l'Ouest.

Lui, qui se débrouille en anglais, me parle de la réunification comme d'une chose pour ainsi dire faite. Depuis longtemps, privé de circuler à l'Ouest, il espérait ce changement. Comme des milliers d'autres de sa génération, né après la construction du Mur, il a su par la télévision de Berlin-Ouest, captée à l'Est, qu'il veut vivre comme un jeune de Francfort, de Londres ou d'ailleurs.

« On attendait l'ouverture de la porte, dit-il, pour nous c'était illogique de vivre dans une ville coupée en deux parties étonnantes. Avec ses cheveux courts, ses jeans, sa dégainée relaxe, c'est la génération de Peter Hiller, un chanteur rock est-allemand. Ceux-là attendaient le 9 novembre depuis longtemps, et la suite ne viendra pas assez vite pour eux. »

Hans. Il a environ 30 ans. Je l'ai rencontré à l'Est, où il habite, du côté de Prenzlauer Berg, le quartier est-berlinois qui est un peu l'équivalent (un peu, dis-je) de Kreuzberg, à Berlin-Ouest. Quartier de contre-culture. En octobre 89, des manifestants s'y réfugiaient dans des églises désaffectées. Hans n'a pas l'enthousiasme pressé de Gunther le vendeur de médailles. Il est sur son quant-à-soi.

Il avoue de pas savoir quel côté du Mur triomphe. Sans doute pas le sien, dit-il, me faisant remarquer que la bonne humeur n'a pas envahi les rues de Berlin-Est le 9 novembre dernier. Au-delà du fait que le contact est possible entre les deux parties de la ville, que la télé de l'Ouest que l'on regardait ne semble plus venir « de l'étranger » et que lorsqu'on passe un coup de fil chez une connaissance à l'Ouest on peut maintenant savoir « où » est le téléphone dans la maison, Hans croit que les Allemands de l'Est ont plus peur de cette ouverture qu'on ne le croit ou qu'ils se l'avoient.

« On ne sort pas d'un système comme celui de l'Est en ayant le goût de sauter dans un autre, quel qu'il soit, me dit-il. Il ne faudrait pas que les politiciens, pour leurs intérêts de carriéristes, pressent les choses. Je crois que les Allemands de l'Est devraient réfléchir au fait que la réunification va vouloir dire le débarquement de l'Ouest à l'Est, ce sera la réunification-débarquement des banques et des industriels avant tout! ».

Un de ses copains, qui nous rejoint dans ce petit bar de Prenzlauer, est plus radical. « Le Mur, lance-t-il, c'était une forme de honte, mais maintenant il y en a une autre, qui vient de l'Ouest. On nous attire avec des bananes, mais au fond notre système économique est si foutu, notre monnaie enflée, tout le monde et on va nous bouffer, vous allez voir. Ce sera un viol pur et simple. »

En arpentant la triste Karl-Marx Allee, aux façades salies par des décennies de pollution et des milliers de Trabants au diesel hoquetueux, on se prend effectivement à imaginer le Berlin-Est de l'an 2000, dans moins de dix ans, lorsque la ville ne sera plus que le prolongement de l'Ouest, avec ses Holiday Inn, ses boutiques Benetton, ses MacDonalds, ses com-

pagnies de finance. Les Allemands de l'Est ont raison de vouloir réfléchir... parce que cette vision-mirage a ses revers.

Dans un restaurant bondé de la Kniesebeckstrasse, à l'Ouest, dans le quartier bebop pas loin de l'Université de Berlin. Un couple s'assoit à ma table. On engage la conversation. Lui est peintre, elle est étudiante. Ils sont de Francfort. Bodo, 35 ans, est à Berlin parce qu'il participe à un projet d'oeuvre collective « sur le Mur ». Vingt peintres, de l'Est et de l'Ouest, vont ces jours-ci peindre une section du Mur qui demeurera debout (espérez-le). Bodo ne croit pas à la réunification, parce que, dit-il, « 40 ans ont créé deux peuples différents, aux cultures étrangères l'une à l'autre ». Il imagine mal une « simple et vraie » réunification. Il préfère une forme de confédération, avec la même monnaie, mais deux structures idéologiques et politiques.

Il y a ceux, comme ce cinéophile est-berlinois croisé au Kosmos lors du festival de Berlin, qui se demandent si un État socialiste comme l'Allemagne de l'Est, à supposer que les élections du 18 mars dégagent une volonté socialiste, pourrait, dans la réunification, participer à l'Europe unie. En fait, toutes les perspectives, depuis novembre, sont possibles et à la fois passionnantes et inquiétantes.

Au total, dans la rue, dans les conversations rapides ou approfondies, on sent qu'il y a « la réunification des politiciens », mais aussi celle « du vrai monde » qui n'est pas si urgente, si espérée, un large fossé culturel s'étant creusé en 40 ans de la *Kudamm* à l'avenue *Unter den Linden*, ces deux artères d'une ville qui a déjà été une grande capitale et qui a peur des conséquences de son remariage.

Il n'y a qu'à observer l'attitude des gens des deux côtés pour s'en convaincre. Willy Brandt, chancelier de l'Allemagne de l'Ouest de 69 à 74, le sent bien. Des hommes politiques, il est celui qui dit aujourd'hui que la réunification ne se fera pas si vite. Le train est en marche, mais sa vitesse demeure à déterminer. Par qui ?

nuit considérablement à Paul Martin. Surtout que lui-même est un adversaire farouche de l'accord.

« Malgré tout, ça pourrait finir par jouer en faveur de Martin », espère-t-il en expliquant que, si le lac Meech échoue, le Parti libéral pourrait finir par penser que le député montréalais est mieux placé que Jean Chrétien pour rouvrir le dialogue avec Québec.

« C'est le plus gros impondérable de la course », confie-t-il et il enchaîne qu'il est lui-même un habitué des impondérables.

En 1968, Gordon Gibson était en effet de ceux qui avaient accepté de verser 1 000 \$ en dépôt au parti, au nom d'un candidat qui n'était même pas encore décidé à briguer le leadership; il s'agissait de... Pierre Trudeau.

naliste du caucus a forcé M. Bourassa à égratigner au minimum la loi 101.

Ceci dit, le premier ministre n'est pas devenu un penseur rigide ou un idéologue buté. Au contraire, avec son pif légendaire, il flaire le vent fugace, désireux par-dessus tout de sauvegarder l'unité et la cohésion de son parti, avec l'objectif suprême de se maintenir au pouvoir. À l'aube d'un deuxième mandat, où le laxisme et le chacun pour soi sont des tentations permanentes, les handicaps sont nombreux. Mais, plus chanceux que M. Lévesque, le style de gestion et le leadership de M. Bourassa ne sont pas remis en cause. Du moins pas encore. Il garde la confiance de ses ministres et militants, ce qui constitue un atout extraordinaire. Mais il ne pourra, à moins d'un miracle, faire l'économie des tensions et crises qui surgissent quand l'avenir et l'affirmation nationale du Québec sont en cause. Avec dissensions et démissions inévitables.

Au fond, pour M. Bourassa, fédéraliste douteux (dit Pierre Trudeau), gradualiste et étapistes jusqu'à la moelle, ce n'est pas l'étiquette qui importe, surtout s'il peut garder en respect M. Parizeau. Mais les « scénarios alternatifs » causent un sérieux brassage libéral et un formidable défi à M. Bourassa. Pour lui, l'heure de vérité approche. Prisonnier de ses gestes et déclarations, le p'tit gars du nord-est de Montréal ne peut plus reculer. Reste à déterminer à quel rythme il négociera le virage dans lequel il s'est engagé en décembre 1988. La mise : rester chef de parti provincial ou devenir chef d'une « société distincte », associée. Comment, à quoi au juste ?

Lui riffi et du brasse-camarade dans la « coalition centriste » libérale !

◆ Libéraux

lège de l'Agriculture, M. Michel Pagé, confiant que même des ministres parlent de remise en question complète du fédéralisme, et pour qui la solution de rechange passera par le Québec. Tel aussi le ministre du Travail et du Revenu, M. Yves Séguin, pour qui les Québécois n'ont plus peur d'avoir peur et sont prêts à examiner froidement n'importe quel scénario.

Toutefois, première source de tensions, à côté de ces ministres qui vivent autonomistes, il y en a d'autres, aussi nombreux, qui ne veulent rien savoir de quelque rupture du lien fédéral. Tels MM. Sam Elkas, Gérard D. Lévesque et Daniel Johnson, telle Mme Liza Frulla-Hébert. Et il y a un troisième groupe qui suit de près le déroulement des événements, sans prendre au sérieux les montgolfières du premier ministre. M. Claude Ryan est du nombre de ceux qui refusent, pour l'instant, de jouer avec le feu. Et Mme Lise Bacon, libérale avant tout et estimant probablement que M. Bourassa est trop conciliant, a joué à la mère supérieure, mercredi : il ne faut pas alimenter la polémique et contribuer à la confusion des esprits. Autrement dit, que les libéraux gardent les débats entre eux, pour ne pas effaroucher le bon peuple. Sous M. Lévesque aussi, on avait tenté cette manoeuvre de discrétion. Elle avait tourné court. Quand le coeur est en cause, il finit toujours par parler, même celui d'un ministre...

On l'a vu au moment de la loi 178. M. Bourassa ne voulait absolument pas de la clause dérogatoire, même partielle. Mais il a dû se résoudre au compromis boiteux de l'affichage « intérieur-extérieur » (la solution Dion), à l'insistance de son aile nationaliste. Ce faisant, il perdait les ministres Lincoln, Marx et Lincoln, et une bonne partie des électeurs anglophones, mais il a acquis ses créances nationalistes. Le chef libéral, qui n'avait jamais osé afficher ses couleurs, a pris en décembre 1988 le premier et seul grand virage de sa carrière. Il ne peut plus reculer. Il peut ralentir, freiner, dérapier, mais il ne peut plus reculer. Il le sait. Ses ministres et députés les plus lucides aussi, qui veulent au grain, plus que jamais.

Sous la férule des députés Jean-Guy Lemieux (Vanier), Guy Bélanger (Laval-des-Rapides), Gérard Latulippe (Chambly), Claude Trudel (Bourget) et une demi-douzaine d'autres, le caucus libéral avait alors joué un rôle capital. Quelques députés sont partis. Mais MM. Lemieux et Bélanger sont encore là, avec une nouvelle cuvée de jeunes nationalistes francophones, pour qui la remise en question du régime fédéral n'est pas un tabou. Quand M. Bourassa parle de confiance limitée à un fédéralisme qui n'est pas éternel et qu'on ne pratique pas à genoux, c'est à ces jeunes loups (aux dents encore longues), et à leur impatience, qu'il s'adresse. Tout à l'heure, ils rueront dans les brancards et voudront aller plus loin. Pas mal plus loin. Comme a dit le député Lemieux, les péquistes de M. Parizeau s'accrochant à l'indépendance pure et simple, les libéraux pourraient faire revivre la souveraineté-association de M. Lévesque. Et, peut-on ajouter, M. Bourassa s'imposerait comme le vrai successeur, le fils spirituel, du fondateur du MSA, réalisant ainsi son rêve secret.

Mais cela ne se fera pas sans heurts. Il y a encore moins de fédéralistes inconditionnels chez les députés que chez les ministres, mais il se dégage chez les élus libéraux un clivage, non pas tant linguistique mais surtout relié à l'âge. Les francophones de 40 ans et moins sont ouverts à toute éventualité. S'il y a du bluff chez M. Bourassa et certains de ses ministres, c'est moins le cas parmi les députés, qui n'ont rien à perdre. Il y a déjà parmi eux un groupe informel de réflexion et de discussion. Rien de spécial, dirait-on. Mais c'est ainsi que l'aile natio-

◆ Libéraux

lège de l'Agriculture, M. Michel Pagé, confiant que même des ministres parlent de remise en question complète du fédéralisme, et pour qui la solution de rechange passera par le Québec. Tel aussi le ministre du Travail et du Revenu, M. Yves Séguin, pour qui les Québécois n'ont plus peur d'avoir peur et sont prêts à examiner froidement n'importe quel scénario.

Toutefois, première source de tensions, à côté de ces ministres qui vivent autonomistes, il y en a d'autres, aussi nombreux, qui ne veulent rien savoir de quelque rupture du lien fédéral. Tels MM. Sam Elkas, Gérard D. Lévesque et Daniel Johnson, telle Mme Liza Frulla-Hébert. Et il y a un troisième groupe qui suit de près le déroulement des événements, sans prendre au sérieux les montgolfières du premier ministre. M. Claude Ryan est du nombre de ceux qui refusent, pour l'instant, de jouer avec le feu. Et Mme Lise Bacon, libérale avant tout et estimant probablement que M. Bourassa est trop conciliant, a joué à la mère supérieure, mercredi : il ne faut pas alimenter la polémique et contribuer à la confusion des esprits. Autrement dit, que les libéraux gardent les débats entre eux, pour ne pas effaroucher le bon peuple. Sous M. Lévesque aussi, on avait tenté cette manoeuvre de discrétion. Elle avait tourné court. Quand le coeur est en cause, il finit toujours par parler, même celui d'un ministre...

On l'a vu au moment de la loi 178. M. Bourassa ne voulait absolument pas de la clause dérogatoire, même partielle. Mais il a dû se résoudre au compromis boiteux de l'affichage « intérieur-extérieur » (la solution Dion), à l'insistance de son aile nationaliste. Ce faisant, il perdait les ministres Lincoln, Marx et Lincoln, et une bonne partie des électeurs anglophones, mais il a acquis ses créances nationalistes. Le chef libéral, qui n'avait jamais osé afficher ses couleurs, a pris en décembre 1988 le premier et seul grand virage de sa carrière. Il ne peut plus reculer. Il peut ralentir, freiner, dérapier, mais il ne peut plus reculer. Il le sait. Ses ministres et députés les plus lucides aussi, qui veulent au grain, plus que jamais.

Sous la férule des députés Jean-Guy Lemieux (Vanier), Guy Bélanger (Laval-des-Rapides), Gérard Latulippe (Chambly), Claude Trudel (Bourget) et une demi-douzaine d'autres, le caucus libéral avait alors joué un rôle capital. Quelques députés sont partis. Mais MM. Lemieux et Bélanger sont encore là, avec une nouvelle cuvée de jeunes nationalistes francophones, pour qui la remise en question du régime fédéral n'est pas un tabou. Quand M. Bourassa parle de confiance limitée à un fédéralisme qui n'est pas éternel et qu'on ne pratique pas à genoux, c'est à ces jeunes loups (aux dents encore longues), et à leur impatience, qu'il s'adresse. Tout à l'heure, ils rueront dans les brancards et voudront aller plus loin. Pas mal plus loin. Comme a dit le député Lemieux, les péquistes de M. Parizeau s'accrochant à l'indépendance pure et simple, les libéraux pourraient faire revivre la souveraineté-association de M. Lévesque. Et, peut-on ajouter, M. Bourassa s'imposerait comme le vrai successeur, le fils spirituel, du fondateur du MSA, réalisant ainsi son rêve secret.

Mais cela ne se fera pas sans heurts. Il y a encore moins de fédéralistes inconditionnels chez les députés que chez les ministres, mais il se dégage chez les élus libéraux un clivage, non pas tant linguistique mais surtout relié à l'âge. Les francophones de 40 ans et moins sont ouverts à toute éventualité. S'il y a du bluff chez M. Bourassa et certains de ses ministres, c'est moins le cas parmi les députés, qui n'ont rien à perdre. Il y a déjà parmi eux un groupe informel de réflexion et de discussion. Rien de spécial, dirait-on. Mais c'est ainsi que l'aile natio-

◆ Délateurs

gociation menant à des plaidoyers de culpabilité pour des infractions réduites (le « plea bargaining »).

« Ce sont des questions qui préoccupent depuis longtemps le ministre », explique Mme Suzanne Lévesque, directrice de cabinet du ministre Gil Remillard.

L'affaire Dufresne, mettant en cause les agissements des délateurs, est toutefois à l'origine de la création du groupe.

En 1988, la Cour suprême avait ordonné de reprendre le procès de Gilles Dufresne, reconnu coupable en 1984 à Québec du meurtre d'un mortard, en mettant sérieusement en doute « l'intégrité du ministère public et de la police dans ce dossier », comme l'écrivait le juge Antonio Lamer.

Au cours du procès, la Couronne avait fait appel au témoignage d'un délateur pour condamner l'accusé. Le délateur s'était alors parjuré en niant l'existence de promesses de pardon qui lui avaient pourtant été faites. Personne de la Couronne ou des policiers n'avaient corrigé ce faux témoignage.

Le procès de M. Dufresne n'a toutefois jamais été repris, la Couronne ayant décidé de laisser tomber les accusations.

La semaine dernière, le syndic du Barreau du Québec a présenté au ministre son rapport, pas encore public, tiré de l'enquête qu'il a menée sur les agissements des procureurs dans le procès.

« Comme M. Remillard l'avait déjà dit l'automne dernier, le ministre attendait ce rapport pour agir à son tour dans le dossier des délateurs, de dire Mme Lévesque. Et tant qu'à faire le point sur un volet, le ministre a décidé d'élargir le mandat du groupe à deux autres aspects de l'administration de la justice qui sont aussi beaucoup discutés. »

Ainsi, Mme Lévesque souligne que la couverture médiatique dans l'affaire du juge Léveillé, accusé de s'être trouvé dans une maison de débâche, avait beaucoup préoccupé le ministre Remillard.

« Il faut essayer de voir quelles sont les limites de la liberté d'information par rapport à la présomption d'innocence et au respect de la vie privée pour ne pas que des innocents soient considérés toute leur vie comme des accusés », affirme Mme Lévesque.

M. Remillard s'en était d'ailleurs pris au manque d'éthique de certains médias lorsque l'affaire du juge avait été rendue publique à la fin janvier.

Seul représentant des médias au sein du groupe, le journaliste Claude Poirier souligne que c'est la première fois qu'il accepte de participer à de telles tables de travail.

« J'ai accepté parce que je crois que ça peut mener à des résultats concrets. Je ne suis pas le genre de faire manoeuvrer, alors je ne crois

◆ Chrétien

Les dix assemblées ont produit 88 délégués Chrétien contre 17 pour Paul Martin, 3 pour Sheila Copps et 12 indécis.

En Colombie-Britannique où l'équipe Chrétien a rafilé trois circonscriptions sur quatre, un délégué Chrétien s'est même glissé dans la liste des élus de Vancouver-Quadra, le siège de John Turner.

Comble de l'ironie, avec la complicité des libéraux de Quadra, qui ont, pour le reste, respecté la volonté de John Turner de déléguer des libéraux « neutres » à Calgary, le camp Chrétien a enlevé cette place à... Geillis Turner, l'épouse du chef sortant.

« C'est la vraie course qui commence », prédisait jeudi soir un membre de l'organisation Chrétien, au moment où les succès s'accumulaient.

Mais à Vancouver, où doit se dérouler demain le troisième débat de la course libérale, tout indique que Jean Chrétien a tout intérêt à ne pas s'asseoir sur ses lauriers.

Après deux performances très moyennes aux débats de Toronto et Yellowknife, plusieurs disent que l'ex-ministre doit montrer ici qu'il a retrouvé sa forme.

« Jean Chrétien doit fournir une réponse convaincante à ceux qui disent qu'il est dépassé. Il ne l'a pas fait jusqu'à présent », confie Gordon Wilson, chef du Parti libéral de Colombie-Britannique, et pourtant partisan de la première heure de l'ancien ministre.

Avec deux des trois autres chefs des provinces de l'Ouest, Gordon Wilson a fait du rejet de l'accord du lac Meech la condition sine qua non de son appui à un candidat à la succession de John Turner.

Pas question qu'il change de camp, mais il a une note d'impatience dans la voix quand il dit qu'il souhaite entendre des réponses plus substantielles sur des dossiers comme l'environnement sorti de la bouche de Jean Chrétien demain après-midi.

Dans l'autre camp, celui de Paul Martin, un des prédécesseurs de Gordon Wilson à la tête des libéraux provinciaux, a repris du service pour défendre la cause du député mont-réalais en Colombie-Britannique.

Gordon Gibson, qui admet d'emblée « qu'il ne participe à peu près plus aux activités du Parti libéral », convient que son candidat fait figure d'orphelin dans la troisième plus grosse province du pays.

« Jean Chrétien a une très grosse machine ici », explique-t-il en ajoutant que sa position sur le lac Meech

◆ Procès

de la réclusion à perpétuité s'ils sont reconnus coupables par les trois juges militaires.

Les premiers chiffres diffusés sur la répression dans cette ville symbole relevaient d'une exagération outrancière. Mais beaucoup ont éprouvé un haut-le-coeur, hier, en apprenant comment on s'était débarrassé de 40 corps.

Dans la nuit du 18 décembre, le commandant Ioan Corbodeanu, adjoint au chef de la *Securitate* à Timisoara, s'est rendu sur l'ordre de Macri à l'hôpital régional où se trouvaient les corps de manifestants abattus 24 heures plus tôt, a expliqué le procureur Mihai Radulescu.

Se prévalant du fait que la *Securitate* aidait l'hôpital à dégager des places, Corbodeanu a fait charger les corps sur un camion qui les a transférés en dix heures à Bucarest.

Le courant a été totalement coupé à l'hôpital durant l'opération de retrait des corps, soit pendant trois heures. Les cadavres ont été conduits au centre d'incinération principal de Bucarest, où quatre ouvriers ont reçu l'équivalent de 20 \$ pour « oublier » ce qu'ils avaient vu.

Les cendres ont été placées dans des sacs à poubelles, que l'on a jetés dans un égout. À Timisoara, le médecin légiste chef de la police, Nicolae Ghirgoias, a détruit tous les documents établis sur les manifestants tués.

L'un des responsables de l'opération s'est suicidé en prison avant son procès. Selon le procureur, les 21 accusés, âgés de 33 à 63 ans et défendus par des avocats civils, ont tous reconnu leurs crimes avant le procès, qui se déroule en présence d'organisations de défense des droits de la personne.

Accusés de « complicité de génocide », ces fidèles de Ceausescu ont fait tirer sur la foule, fait disparaître des cadavres et des documents compromettants, et procédé à des interrogatoires « brutaux » de prisonniers, a soutenu le procureur, le colonel Vasile Cosma.

Pour mettre fin à la révolte de Timisoara, un commandement spécial avait été mis sur pied, avec huit unités opérationnelles du ministère de l'Intérieur chargées de la répression, des « actions de provocation » et du renseignement, afin d'identifier les manifestants.

Le rôle de l'armée n'a pas été évoqué au cours de la première journée du procès, le tribunal indiquant seulement que les « sécuristes » et militaires avaient pris des munitions dans les arsenaux militaires.

Une commission gouvernementale de 11 membres a commencé son enquête à Timisoara sur l'éventuelle implication des militaires dans la répression, une hypothèse qui est une certitude pour de nombreux habitants de la ville, témoins des affrontements des 17 et 18 décembre.

◆ Procès

L'un des accusés, le capitaine de la milice Viorel Bucur, qui a organisé la fuite en hélicoptère à Sibiu (centre) des généraux Nunta et Velicu le 22 décembre, devrait être un témoin capital concernant le rôle de l'armée.

Ce procès devrait être suivi de celui des hommes de l'appareil politique compromis, comme les anciens responsables du parti pour la province de Timis, Radu Balan et Ilie Matei, a-t-on appris de même source.

En revanche, le sort des exécutants, policiers et sécuristes qui ont tué des manifestants, est aujourd'hui encore inconnu.

Signe de l'intérêt de la population, les rues étaient vides et les entreprises fonctionnaient au ralenti, en raison de la retransmission en direct par la télévision locale de la première journée du procès.

Par ailleurs à Bucarest, le président du tribunal militaire qui avait jugé et condamné à la peine capitale les époux Ceausescu, le colonel Georgica Popa, s'est donné la mort jeudi, a-t-on appris hier de sources autorisées à Bucarest.

Les causes de la mort, constatée à l'hôpital où le colonel Popa avait été immédiatement transporté, ne sont pas encore connues. Selon certaines sources, il se serait tiré une balle dans la tête.

Aucun commentaire officiel n'avait été fait peu après 12 h 00 GMT sur ce suicide, que ni la radio ni la télévision roumaines n'avaient encore annoncé. Elena et Nicolae Ceausescu avaient été jugés le 25 décembre pour « génocide » par un tribunal militaire dont la composition est restée entourée de mystère pour « raisons de sécurité ».

Aucune image des juges ou des avocats composant ce tribunal n'a encore été diffusée. Le seul document présenté à la télévision, le soir même du procès dans une version abrégée et plus longuement les jours suivants, montre uniquement le couple de dictateurs déchu et le médecin qui leur a fait subir un dernier examen médical.

3 mars

par la PC et l'AP

1989 : cinq cents dauphins sont retrouvés morts, échoués sur des plages de la côte atlantique française.

1988 : une fusillade fait 32 morts et 40 blessés dans un village de l'État du Punjab.

1987 : décès de l'acteur américain Danny Kaye, né en 1913.

1986 : les protestants manifestent en Irlande du Nord contre l'accord anglo-irlandais du 15 novembre 1985.

1985 : un séisme fait 180 morts et 2000 blessés au Chili.

1979 : le pilote québécois Gilles Villeneuve gagne le Grand Prix d'Afrique du Sud.

1974 : un DC-10 de la compagnie Turkish Airlines s'écrase dans la forêt d'Ermenonville, près de Paris, faisant 345 morts.

1963 : le gouvernement américain annonce que son projet d'envoi d'hommes sur la Lune sera suivi du lancement d'un gros laboratoire orbital.

Il s'est né un 3 mars : l'auteur dramatique anglais Thomas Otway (1652-1685); Alexander Graham Bell, inventeur du téléphone (1847-1922); le médecin canadien Norman Bethune (1890).

Garavou vous dit :

ATTENTION!

CSST